

Compte rendu du conseil municipal du 13 avril 2004

MAIRIE D'EYRAGUES (13630)

L'an deux milles quatre, le treize avril, le Conseil Municipal d'Eyragues, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures, Salle du Conseil à la Mairie d'Eyragues, sous la Présidence de Max GILLES, Maire.

- **Date de la convocation** : 7 avril 2004
- **Conseillers en exercice** : 27
- **Présents** : 20
- **Procuration** : 0
- **Votes** : 20

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

13 avril 2004

Étaient présents les conseillers municipaux : Max GILLES, Marc TROUSSEL, Ghislaine HUMBLET, Louis ROSELLO, Yvette POURTIER, Hélène REY, Michel LEYDET, Patrick DELAIR, Jeannine BERGA, Christiane MISTRAL, André RICARD, Pierre PANCIN, Louis CHAUVET, Françoise BASNEL, Geneviève MARTINI, Jean-Louis LEONARD, Odile POUJOL, Madeleine JULLIAN, Maryse PACCHIONI, Bruno AMAT

Absents : Néant

Excusés : Michel GAVANON, Fabienne BALOCHE, Corinne TAORMINA, Franck DELABRE, Alain DIJON, Christelle MISTRAL, Jean Claude CHAMBON

Monsieur le Maire accueille les conseillers municipaux et déclare la séance ouverte à 19h00.

Mme Hélène REY est nommée secrétaire de séance.

Le compte-rendu du Conseil municipal du 24 mars 2004 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande que deux points complètent à l'ordre du jour : taxe pour la non-réalisation de stationnement et la desserte du lot 4 chemin de la Sablière. Accord unanime des conseillers municipaux pour l'inscription de ces deux questions à l'ordre du jour de la séance.

1. Projets communaux

1.1. Salle multisports

Monsieur le Maire indique que les services de l'État ont reconnu le dossier présenté au titre de la DGE 2004 complet, préalable nécessaire à l'instruction de la demande de subvention.

Il précise que la couverture des bâtiments se fera en tuiles romanes et que la commission travaille sur l'enduit des façades.

M. FLACHAIRE, architecte, présente l'évolution du projet afin de faire valider l'avant-projet définitif. Il projette une esquisse des matériaux qui pourrait être utilisés pour la grande salle : sols "souples" pour l'ensemble des salles d'activités dont la couleur reste à préciser, murs et plafond de la grande salle en bois contreplaqué acoustique. Le plafond des petites salles d'activité seraient traités avec une grille de fer perforé décollée d'environ 1 mètre sur les côtés pour permettre un éclairage naturel (impression de plafond continu). Reste à se positionner sur le choix du revêtement de sol des circulations : soit en carrelage, soit par une chape de béton.

En réponse à la demande d'un conseiller, Monsieur le Maire indique que la période de démarrage du chantier ne sera fixée qu'en fonction du paiement des investissements déjà engagés et des marges de manœuvres financières qui seront ménagées. L'ouverture de ce nouvel équipement est espérée pour fin 2005.

1.2. Îlot Grimaldier

Suite à la poursuite des négociations et les vérifications de l'architecte et du cabinet Ingéflux, Monsieur le Maire propose d'attribuer les lots restant à octroyer aux entreprises indiquées :

LOT	Intitulé	Estimation	Offre	%	Entreprise
4	Electricité, Courants faibles, VMC	107 640,00 €	104 052,00 €	-3,33%	SARELEC
5	Chauffage Climatisation	137 540,00 €	113 751,97 €	-17,30%	Mesli ou CVI
6	Plomberie - sanitaire	18 418,40 €	13 161,98 €	-28,54%	Mesli
7	Pose carrelages, faïences	40 903,20 €	42 117,00 €	2,97%	Aic Bat

Il est proposé de déclarer le lot 9 ferronnerie infructueux et de confier les travaux à la société BRUN qui avait soumis la prestation la moins-disante lors de l'appel d'offres restreint. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité les propositions d'attributions des lots 4, 5, 6 et 7 et déclare le lot 9 infructueux : la meilleure offre étant de 74 031,19 € soit + 133 % par rapport à l'estimation de l'architecte. Le Conseil décide de confier les prestations de ferronneries à l'entreprise BRUN qui avait fait une proposition à 58 331,31 € TTC lors du premier appel d'offres.

2. Affaires financières

2.1. Compte administratif 2003 – Budget Général

Monsieur le Maire présente le document budgétaire joint à la convocation. Le compte administratif 2003 de la commune présente un excédent de fonctionnement de 220 851,41 € correspondant à 2 942 021,23 € de dépenses pour 3 162 872,64 € de recettes.

L'investissement se solde par un excédent de 679 377,77 € 1 617 915,44 € de dépenses pour un montant de recettes de 2 297 293,21 €

Suite aux précisions apportées, Monsieur le Maire quitte la séance. M. TROUSSEL, 1er Adjoint, soumet l'adoption du Compte administratif 2003 du budget principal de la commune au vote. Le CA 2003, fonctionnement et investissement, est adopté par 19 voix pour, 0 nul, 0 abstention.

- 2.2. Surtaxe eau / assainissement

En 2003, la commune a institué une surtaxe sur la facture d'eau afin de financer les prochains investissements d'alimentation en eau potable : nouveau captage, périmètres de protection ... Le montant institué est de :

- part fixe semestrielle : 6,78 €
- part variable au m³

facturé : 0,20 € soit pour une facture annuelle moyenne de 120 m³ = 37,56 €

Suite au renouvellement des délégations, les chiffres clés de la facturation du service sont :

	Actuel	Sogedo	Gain	Surtaxe 2003
Part fixe eau	42,20 €	15 €	-27,20 €	13,56 €
Part variable eau	0,4511 €	0,50 €	+ 0,0489 €	0,20 €
Facture moyenne 120 m ³	96,33 €	75 €	-21,33 €	37,56 €
Facture 200 m ³	132,42 €	115 €	-17,42 €	53,56 €

Abonnés 1 430	60 346 €	21 450 €		19 390 €
Volumes facturés 215 000	96 965 €	107 500 €		43 000 €
TOTAL EAU	157 311 €	128 950 €	- 28 361 €	62 390 €
Part Fixe assainissement	55,2432 €	20 €	- 35,24 €	0 €
Part variable assainissement	0,4788 €	0,32 €	- 0,1588 €	0 €
Facture moyenne 120 m3	112,70 €	58,40 €	- 54,30 €	
Facture 200 m3	151 €	84 €	- 67 €	
Abonnés 1 260	69 606 €	25 200 €		
Volumes facturés 178 000	85 226 €	56 960 €		
TOTAL ASSAINISSEMENT	154 832 €	82 160 €	- 72 672 €	
TOTAL	312 143 □	211 110 □	- 101 033 □	62 390 □

Le conseil municipal demande de reporter à la prochaine séance l'éventuelle évolution de la surtaxe d'eau et/ou l'institution d'une surtaxe d'assainissement afin de financer les différents travaux d'alimentation en eau potable et de mise aux normes de l'assainissement imposés par la législation. Le principe est adopté de répartir le gain issu de la renégociation des contrats d'eau et d'assainissement entre la commune qui doit réaliser de lourds investissements et les usagers.

Par ailleurs, le Conseil décide d'examiner au cas par cas les anomalies de facturation dans cette période de transition entre la SEERC et la SOGEDO. Dans le nouveau contrat, une consommation anormale est plafonnée, pour la facturation, au double de la consommation moyenne constatée les années précédentes. Cette mesure n'existait pas dans le contrat conclu avec la SEERC qui facture la consommation réelle constatée.

- 2.3. Tarifs 2004 de la garderie municipale d'été

Les tarifs de la garderie municipale d'été proposés pour l'année 2004 sont ceux appliqués en 2003, à savoir :

- Enfants d'Eyragues = 48 €a semaine
- Enfants d'autres communes = 56 €a semaine
- Accord unanime du Conseil.

3. Dossiers intercommunaux

- 3.1. Cotisation SICAS

Le Conseil municipal autorise à l'unanimité le versement de la cotisation annuelle au SICAS (Syndicat Intercommunal du Canal des Alpines Septentrionales) dont le montant est établi en fonction des surfaces irriguées par le canal, de la population desservie, du potentiel fiscal communal et s'élève à 2 369 € pour 2004.

- 3.2. Programme Local de l'Habitat (PLH)

Monsieur le Maire présente le document d'analyse du programme local de l'habitat joint à la convocation. Le PLH comprend trois parties : diagnostic, orientations et programme d'actions.

Le Conseil Municipal souhaite apporter deux amendements au projet adopté par la Communauté de Communes Rhône – Alpilles – Durance : un concernant l'accueil des gens du voyage, l'autre au sujet des logements adaptés en résidences sociales pour les travailleurs agricoles.

Le Conseil, à l'unanimité, indique que la commune d'Eyragues n'approuvera pas l'implantation d'une aire d'accueil de gens du voyage sur son territoire communal afin de ne pas créer de conflits avec la communauté gitane déjà sédentarisée sur la commune.

En second lieu, le Conseil municipal d'Eyragues s'inquiète de la perspective d'inscrire sur le territoire communautaire des hébergements adaptés en résidences sociales type SONACOTRA ou ALOTRA et redoute l'apparition de "logements-ghettos". Le Conseil municipal d'Eyragues souhaite une réponse aux spécificités du logement des travailleurs agricoles par le développement d'une offre temporaire de logements mais intégrée et répartie dans le parc existant.

4. Questions diverses

- 4.1. Aide humanitaire

Le Conseil municipal demande que la requête de l'ONG, EIC Dauphiné, qui œuvre en faveur de la scolarisation d'enfants africains victimes d'analphabétisme et de l'illettrisme soit étudiée par la commission municipal qui attribue les subventions.

- 4.2. Taxe de stationnement

Considérant la nécessité d'avoir un nombre de places de stationnement suffisant sur la commune et la nécessité pour celle-ci de se doter de ressources complémentaires pour construire éventuellement des parcs publics, le conseil municipal en date du 7 février 1995 avait institué une participation pour non-réalisation d'aires de stationnement. Toutefois, cette disposition, prévue par le code de l'urbanisme pour les communes dotées d'un POS, n'est pas assez dissuasive. Aussi, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de porter, à compter du 1er mai 2004, la participation pour non-réalisation d'aires de stationnement à un montant de 7 500 €a place.

- 4.3. Servitude de tréfonds – chemin de la Sablière

Considérant la demande de M. et Mme SBAÏD concernant la desserte de leur parcelle cadastrée n°102, section BW, le conseil municipal, à l'unanimité décide de créer une servitude de tréfonds au Sud de la parcelle BW 115, propriété communale.

L'emprise de cette servitude est fixée pour une largeur de 3 m le long de la limite Sud de la parcelle BW 115. Aucune indemnité de servitude ne sera due par le fonds dominant.

La rédaction de cet acte est confié à Maître AUDRAN-PICCA, notaire à Eyragues; les frais d'acte restant à la charge du bénéficiaire de la servitude.

- **Tourisme**

Mme HUMBLET indique que le prochain circuit de La Graine à l'Assiette se déroulera le 22 avril prochain.

Elle précise que M. PÉCOUT, Président de la CCRAD, est le nouveau Président de l'association des chemins de Provence Prestige.

La commission Tourisme assurera un stand aux Floralties.

Le départ de la prochaine randonnée de découverte d'Eyragues aura lieu samedi 17 avril à 14 H.

- **Bulletin**

Le bulletin municipal est arrivé en Mairie et doit être distribué prochainement.

- **Arènes**

M. le Maire indique que des travaux d'aménagement du mas des arènes sont en cours et réalisés par le personnel des services techniques.

Aucune autre question n'étant soulevée, Monsieur le Maire lève la séance.

Toutes reproductions ou copies d'informations officielles de la commune à usage de rediffusion est strictement interdite sans l'accord du Maire, et pourra faire l'objet de poursuite.

[retour](#)

Compte rendu du conseil municipal du 11 mai 2004

MAIRIE D'EYRAGUES (13630)

L'an deux mil quatre, le onze mai, le Conseil Municipal d'Eyragues, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures, Salle du Conseil à la Mairie d'Eyragues, sous la Présidence de Max GILLES, Maire.

- **Date de la convocation** : 4 mai 2004
- **Conseillers en exercice** : 27
- **Présents** : 22
- **Procuration** : 0
- **Votes** : 22

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

11 mai 2004

Étaient présents les conseillers municipaux : Max GILLES, Marc TROUSSEL, Ghislaine HUMBLET, Louis ROSELLO, Yvette POURTIER, Hélène REY, Michel LEYDET, Michel GAVANON, Patrick DELAIR, Jeannine BERGA, Christiane MISTRAL, Fabienne BALOCHE, André RICARD, Pierre PANCIN, Louis CHAUVET, Françoise BASNEL, Geneviève MARTINI, Jean-Louis LEONARD, Franck DELABRE, Madeleine JULLIAN, Maryse PACCHIONI, Jean-Claude CHAMBON
Absents : Néant Excusés : Corinne TAORMINA, Alain DIJON, Christelle MISTRAL, Odile POUJOL, Bruno AMAT

Absents : Néant

Monsieur le Maire accueille les conseillers municipaux et déclare la séance ouverte à 19h00.

Mme Hélène REY est nommée secrétaire de séance.

Le compte-rendu du Conseil municipal du 13 avril 2004 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande qu'une question soit ajoutée à l'ordre du jour : la convention d'instruction par la DDE des actes relatifs à l'occupation du sol. Accord unanime des conseillers municipaux pour l'inscription de ce dossier à l'ordre du jour de la séance.

1. Marchés en cours

- 1.1. Tabac

M. TROUSSEL indique que les travaux ont débuté et sont prévus pour une durée de 6 à 7 mois. La tranchée pour France Télécom a été réalisée par les services techniques municipaux. Des travaux supplémentaires ont dû être engagés sur un mur qui menaçait de tomber. Lors d'une réunion de chantier extraordinaire, il a été décidé de coffrer le mur et de le stabiliser au mortier.

- 1.2. Îlot Grimaldier

Le chantier démarrage du chantier a eu lieu. L'Entreprise NICOLA de Noves a démolie une partie de la toiture ainsi que le mur côté ouest. Deux poutres sont à enlever et le bâtiment devra être consolidé pour pouvoir retirer les tuiles.

- 1.3. Enrobés

Monsieur le Maire fait le point sur les chemins en cours de réfection. La réfection de trois nouvelles voiries est soumise à l'avis de la DDE : rue Saint-Paul, chemin des Dhortes, chemin de la Petite Roubine. Les services de la DDE vérifie la conformité des prix à ceux du marché ainsi que la procédure à adoptée : commande sur facture, avenant au marché ...

- 1.4. Trottoirs avenue Général de Gaulle

Les travaux d'aménagement des trottoirs avenue Général de Gaulle sont en cours et réalisés à l'identique des tranches précédentes. M. DELAIR explique que cet aménagement comprend également l'enfouissement des réseaux avec traversée devant la clinique vétérinaire. Six arbres ont dû être arrachés ; ils seront replantés ailleurs.

- 1.5. Bassin de rétention

L'entreprise DELORME prévoit de terrasser environ 1 000 m³ par jour. Les travaux

devraient ainsi durer un bon mois. Les travaux de traversée de route ne pourront se faire qu'à réception de l'arrêté du Président du Conseil Général autorisant le passage d'une seconde conduite de diamètre 1 000 sous la route départementale.

- 1.6. Collecte ordures ménagères

Monsieur le Maire rappelle que le quai de transfert est intercommunal car géré par le SMICTOM depuis 1998 qui en a confié l'exploitation à la société SITA. La déchetterie est quant à elle de la compétence de la CCRAD. Le marché de collecte des ordures ménagères, confié par la commune à la société SITA, arrive à échéance en septembre prochain. Il convient d'envisager le prochain mode de gestion de ce service. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le passage de ce service en régie d'ici 1 à 2 mois pour préparer le transfert de charges. M. TERRIÉ donne des explications en matière de compétences et de financement des ordures ménagères, en précisant que la volonté de l'Etat est de confier la totalité de la gestion des déchets (collecte, transfert, traitement, déchetterie) à une seule collectivité qui devrait en assurer également le financement.

2. Projets communaux

- 2.1. Dossier d'arrêté de lotissement industriel

La procédure d'arrêté de lotir pour les extensions de la zone d'activité des Moutouses, Lotissements Moutouses III et IV, a été confiée au cabinet de géomètres ARNAL et PITRAT à Châteaurenard. Le devis pour cette mission (procédure administrative) est de 5 997,60 €HT soit 7 173,13 €TTC. Le Conseil Municipal confie à l'unanimité cette mission au cabinet PITRAT.

- 2.2. Complexe de salles multisports

M. TROUSSEL expose au Conseil Municipal le compte rendu du Procès Verbal de l'étude réalisée par la Société Fondasol, qui laisse apparaître une plus-value de 38 000 € Une réunion en présence de l'architecte, des responsables de la Société Fondasol et le maître d'ouvrage a eu lieu. Il résulte de l'étude que le sol porteur se trouve à 50 cm sous la grande salle, mais que la couche est limoneuse sous les salles annexes. L'épaisseur de la couche de forme sous dalle devra être de 30 cm sous la grande salle et Body Gym et de 50 cm sous la salle de Top Form et de la danse. Le drainage avait été estimé comme étant nécessaire sur la totalité de la périphérie du bâtiment. Toutefois, comme des évacuations existent de chaque côté, vers salle des fêtes et vers le lotissement, un drainage seulement à l'arrière est suffisant.

Le surcoût a ainsi pu être ramené à 18 000 € Les architectes recherchent

différentes modifications ou évolutions du projet qui pourraient permettre de se rapprocher de l'enveloppe financière prévue. Par ailleurs, à compter du 1er avril, la loi sur la sécurité des lieux accueillant du public a été modifiée, entraînant la suppression du désenfumage des vestiaires, avec application au 1er juillet. Le permis de construire ne sera déposé qu'après le 1er juillet afin d'exonérer le projet de la nécessité de désenfumage des vestiaires. La notice de sécurité est préparée pour maximum 296 personnes. Le besoin en places de stationnement sera défini plus tard.

2.3. Aménagement des arènes

MM. PANCIN et LEYDET font part de l'avancement des travaux d'aménagement des arènes : réfection du mas (création de douches, vestiaires, infirmerie, salles et stockage, porte...), escalier d'accès aux tribunes. Monsieur le Maire précise que le montant total des travaux s'élève à environ 15 000 € beaucoup de prestations étant réalisées directement par les services techniques municipaux.

2.4. Surtaxe eau / assainissement

Comme indiqué lors du précédent conseil, la commune a institué en 2003 une surtaxe sur la facture d'eau afin de financer les prochains investissements d'alimentation en eau potable : nouveau captage, périmètres de protection ... Le montant institué est de : - part fixe semestrielle : 6,78 € part variable au m3 facturé : 0,20 € soit pour une facture annuelle moyenne de 120 m3 = 37,56 € Suite au renouvellement des délégations, les chiffres clés de la facturation du service sont :

	Actuel	SOGEDO	Gain	Surtaxe 2003
Part fixe eau	42,20 □	15 □	-27,20 □	13,56 □
Part variable eau	0,4511 □	0,50 □	+ 0,0489 □	0,20 □
Facture moyenne 120 m3	96,33 □	75 □	-21,33 □	37,56 □
Facture 200 m3	132,42 □	115 □	-17,42 □	53,56 □
Abonnés 1 430	60 346 □	21 450 □		19 390 □
Volumes facturés 215 000	96 965 □	107 500 □		43 000 □
TOTAL EAU	157 311 □	128 950 □	- 28 361 □	62 390 □
Part Fixe assainissement	55,2432 □	20 □	- 35,24 □	0 □
Part variable assainissement	0,4788 □	0,32 □	- 0,1588 □	0 □
Facture moyenne 120 m3	112,70 □	58,40 □	- 54,30 □	
Facture 200 m3	151 □	84 □	- 67 □	
Abonnés 1 260	69 606 □	25 200 □		
Volumes facturés 178 000	85 226 □	56 960 □		
TOTAL ASSAINISSEMENT	154 832 □	82 160 □	- 72 672 □	

TOTAL	312 143 □	211 110 □	- 101 033 □	62 390 □
--------------	------------------	------------------	--------------------	-----------------

Le conseil municipal doit se prononcer sur une éventuelle évolution de la surtaxe d'eau et/ou sur l'institution d'une surtaxe d'assainissement afin de financer les différents travaux d'alimentation en eau potable et de mise aux normes de l'assainissement imposés par la législation.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que le captage actuel ne permet pas de créer les périmètres de protection imposés par la loi et que ceci implique la nécessité de revoir le système d'alimentation en eau potable par la création d'un nouveau captage. Il précise que les travaux nécessaires et les charges d'exploitation supplémentaires inscrits au budget de l'eau représente une charge annuelle supplémentaire de 57 000 € Il indique que la commune a décidé d'engager les études et les travaux nécessaires à l'élaboration et la mise en place d'un schéma directeur d'assainissement pour la commune;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer les montants HT de la surtaxe communale de l'eau, à compter du 1er juillet 2004, à:

Part fixe semestrielle	6,78 □
Le m3 facturé	0,32 □

et d'instituer une surtaxe communale de collecte et de traitement des eaux usées, à compter du 1er juillet 2004 :

Part fixe semestrielle	0 □
Le m3 facturé	0,14 □

1. Questions diverses

- **1. Crèche**
- **Règlement intérieur**

Un contrôleur de la CAF a demandé de préciser :

- · l'accueil temporaire ou régulier
- · agrément pour 23 : avis favorable Mme BELLACABANNE, Médecin PMI
- · établissement de la facturation selon l'avis d'imposition
- · inscription : sur présentation du dossier complet
- · inscription définitive : après avis du médecin PMI
- · période d'adaptation : 2 semaines
- · contrat : facture à l'heure

Suite à ces précisions, le règlement intérieur de la crèche est adopté à l'unanimité des conseillers municipaux.

- **équipement extérieur**

Il est proposé d'installer une tonnelle de 9m x 3,20m en façade de la crèche jusqu'à la porte d'entrée (non comprise) afin de créer une zone ombragée. L'Entreprise Rey Confort propose un devis dont le montant s'élève à 2 000 €TTC. Proposition adoptée à l'unanimité.

1. Vente du Corbillard

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier de Monsieur BOETS Philippe intéressé par l'acquisition du corbillard 404 Peugeot. Accord unanime du conseil municipal pour céder le corbillard au prix de 260 €

2. Garderie d'été

La garderie d'été va débuter le 1er juillet. M. ROSELLO explique au Conseil Municipal que depuis 15 ans, le fonctionnement s'effectuait sous forme de garderie municipale d'été, mais suite à la parution en 2003 de nouveaux textes réglementaires qui modifient les conditions d'accueil et de séjour des enfants, la municipalité procède à la demande d'agrément de la garderie en Centre de Loisir Sans Hébergement (CLSH). Une rencontre a été demandée avec le Directeur Départemental de la Jeunesse et des Sports qui doit agréer le centre. Une visite est programmée en août.

Cette nouvelle réglementation impose d'avoir un Directeur diplômé : cette tâche pourra être assurée par Denis MARIETTE dont la validation de son BAFD doit intervenir courant juin, et un directeur adjoint : Pascal LARIVIÈRE. Si la validation du BAFD de M. MARIETTE est décalée, Monsieur le Directeur de la Jeunesse et des Sports a indiqué qu'il acceptait toutefois que celui-ci assure le poste de Directeur pour la saison 2004.

Par ailleurs, compte tenu de cet agrément, il convient de limiter la capacité d'accueil à 130 enfants. Aussi, les enfants d'Eyragues et de Graveson seront accueillis en priorité cette année. M. ROSELLO remercie Corinne DELABRE pour le travail effectué en vue de la préparation du centre.

Circuit de vélo cross

Une pétition a été adressée à Monsieur le Maire par des enfants de 8 à 14 ans de la commune : ils souhaitent que soit créé un circuit de cross pour les vélos de 3 000 à 5 000 m². Une réponse pourra être donnée après vérification de la réglementation.

- **Incivilités**

Des canettes de bière sont régulièrement jetées dans l'aire de jeux située à proximité des écoles. Une surveillance particulière est demandée à la police municipale et à la gendarmerie.

- **Équipements de jeux et loisirs**

Le jeu " bateau " de l'école maternelle est cassé. Il a déjà été réparé il y a 15 jours. Une nouvelle réparation est programmée et la municipalité en a informé la Directrice. Par ailleurs, le bureau VERITAS a effectué un contrôle de tous les jeux et équipements sportifs, le 28 avril dernier. Aucune anomalie majeure n'a été recensée et l'ensemble des jeux et matériels sont conformes.

- **Remerciements**

Suite aux différentes aides apportées, la municipalité a reçu les remerciements de :

- la médiathèque de Saint-Rémy
- Avenir Eyraguais, pour les tenues (musique)
- l'Espace Culturel
- la commune de Boulbon

- **L'ADSL à Eyragues**

La desserte ADSL (internet haut débit) de la commune d'Eyragues est prévue le 26 mai. Une journée de démonstration et d'information est organisée par France Télécom le 27 mai à la Salle Baudile Lagnel.

- **Convention DDE**

Le Conseil Municipal du 22 février 2000 a confié l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol à la Direction Départementale de l'Équipement. Considérant la réorganisation des services territoriaux de la DDE des Bouches-du-Rhône, une mise à jour de la convention de mise à disposition de ce service de l'État est nécessaire.

Accord unanime du Conseil Municipal.

Aucune autre question n'étant soulevée, Monsieur le Maire lève la séance.

[retour](#)

Compte rendu du conseil municipal du 08 juin 2004

MAIRIE D'EYRAGUES (13630)

L'an deux mil quatre, le huit juin, le Conseil Municipal d'Eyragues, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures, Salle du Conseil à la Mairie d'Eyragues, sous la Présidence de Max GILLES, Maire

- **Date de la convocation** : 2 juin 2004
- **Conseillers en exercice** : 27
- **Présents** : 21
- **Procuration** : 0
- **Votes** : 21

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

08 juin 2004

Étaient présents les conseillers municipaux :

Max GILLES, Ghislaine HUMBLET, Louis ROSELLO, Yvette POURTIER, Hélène REY, Michel LEYDET, Michel GAVANON, Patrick DELAIR, Christiane MISTRAL, Fabienne BALOCHE, André RICARD, Pierre PANCIN, Louis CHAUVET, Françoise BASNEL, Geneviève MARTINI, Jean-Louis LEONARD, Franck DELABRE, Odile POUJOL, Madeleine JULLIAN, Maryse PACCHIONI, Bruno AMAT

Absents : Néant

Excusés : Marc TROUSSEL, Jeannine BERGA, Corinne TAORMINA, Alain DIJON, Christelle MISTRAL, Jean-Claude CHAMBON

Monsieur le Maire accueille les conseillers municipaux et déclare la séance ouverte à 19h00.

Mme Yvette POURTIER est nommée secrétaire de séance.

1. - Propriétés - Biens

- ### **1.1. - Echange parcelle**

Messieurs GILLES et TERRIÉ ont rencontré M. et Mme RABATTU afin d'envisager les modalités d'utilisation par la commune de la parcelle CR 139 de 226 m² qui permettrait d'accéder directement, à partir de l'avenue Henri Barbusse, au complexe de salles multisports. Cette bande de 9 m de large sur 27 m de long offrirait un accès qui faciliterait la fréquentation du complexe notamment par les écoles.

M. et Mme RABATTU souhaitent quant à eux acquérir une partie des terrains appartenant à la commune au lieu-dit "Couderic": parcelles n°53 et 57, section BH, qui entourent une parcelle de leur propriété.

Il est proposé d'effectuer un échange entre M. et Mme RABATTU qui céderaient à la commune leur parcelle CR139 de 226 m² en zone constructible et un morceau de la parcelle BH 54 pour environ 277 m², en contrepartie de la cession par la commune de 920 m², parcelle BH 53, et 1 165 m², parcelle BH 57.
Cette proposition est adoptée à l'unanimité

- ### **1.2. - Résiliation partielle de bail**

Il convient d'autoriser la signature de l'acte de résiliation partielle du bail à construction donné par la commune, pour une durée de 32 ans à compter du 20 février 2002, au profit de la société nouvelle HLM de Marseille afin que cette dernière construise la partie Bureau de Poste (lot 2 du plan joint à l'exposé). Cette résiliation partielle permet à la commune de rester propriétaire du lot n°1 et des 438/1000^e indivis de la propriété du sol.
Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

2. - Affaires financières

- ### **2.1. - Chemin de la sablière : complément devis**

Les travaux d'extension du réseau d'assainissement, chemin de la Sablière, ont été confiés à l'entreprise MILHON et sont en cours. Ces travaux sont subventionnés à hauteur de 80 % par le Conseil Général des Bouches-du-Rhône dans le cadre d'un dossier de proximité.
Afin de pouvoir raccorder deux riverains supplémentaires et en raison du niveau du fil d'eau existant, il est nécessaire de raccorder cette extension 11 m plus loin sur le réseau existant.
Les travaux supplémentaires s'élèvent à 1 857,93 €TTC. Adopté à l'unanimité.

En ce qui concerne l'assainissement, des travaux de desserte restent à effectuer au Tennis et sur la route de Châteaurenard. Pour cette dernière partie, le raccordement pourrait s'effectuer via le Lotissement " La Fauvette ". M. TATON, propriétaire de ce lotissement, s'est dit favorable à cette solution qui, pour la commune, réduirait sensiblement l'extension du réseau

à réaliser.



2.2. - Avenant maîtrise d'œuvre Ilot Grimaldier

Le marché de maîtrise d'œuvre concernant la réhabilitation de l'îlot Grimaldier, signé avec M. BOSC, architecte, était conclu au taux de 15 % de l'enveloppe financière consacrée au projet, soit 933 000 €HT, pour une rémunération de 139 950 €HT. Le marché prévoyait l'ajustement de cette prestation au coût prévisionnel des travaux fixé au stade de l'avant projet définitif et servant à la consultation des entreprises.

Le coût du projet est arrêté à 1 047 900 €HT, portant le forfait de rémunération de la maîtrise d'œuvre (15 %) à 157 185 €

Le Conseil, à l'unanimité, autorise le maire à conclure cet avenant.



2.3. - Subvention tourisme

Il est proposé d'installer un panneau d'information touristique signalant la présence d'un édifice remarquable : l'église Saint-Maxime. Les projets de signalisation touristique sont aidés, par le Conseil Général, sur la base de 80 % des dépenses HT, subvention plafonnée à 12 200 €

Le coût de ce panneau (photo du monument aspect sépia) est de 6 778,30 €HT (8 106,85 € TTC). Monsieur le Maire propose de fixer son emplacement sur l'aire située sur la déviation du village, devant les Ets GILLES.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter cette subvention du Conseil Général des Bouches-du-Rhône.

Franck DELABRE interroge le Maire sur les horaires d'ouverture de l'église qui lui précise avoir demandé à Mme BOUCHET de veiller à son ouverture au moins 2 à 3 après-midi par semaine.

Ghislaine HUMBLET ajoute qu'il sera plus facile de gérer les horaires d'ouverture lorsque le Bureau de l'Office du Tourisme sera installé.



2.4. - Régime indemnitaire filière sportive

Il est proposé d'étendre le régime indemnitaire du personnel municipal aux agents de la filière sportive. L'indemnité d'exercice des missions pourrait être proposée pour les éducateurs territoriaux des activités sportives, sur la base d'un montant annuel (fixé par décret) de 1 250,08 € et qui peut être modulé par un coefficient individuel de 3. Cette indemnité serait versée mensuellement.

Après des demandes de précisions sur les agents concernés (actuellement seul Denis MARIETTE) et au sujet des modalités d'attribution, il est précisé que c'est le Maire qui effectue l'attribution individuelle des indemnités en fonction des primes et des coefficients d'octroi décidés par le Conseil Municipal. Cette indemnité est instituée pour tenir compte des nouvelles responsabilités confiées à M. MARIETTE en tant que Directeur du CLSH.

Louis ROSELLO rappelle que depuis quinze ans, le fonctionnement s'effectuait sous forme de garderie municipale d'été, mais suite à la parution en 2003 de nouveaux textes réglementaires qui modifient les conditions d'accueil et de séjour des enfants, la municipalité a envisagé plusieurs solutions, en lien avec la commission sociale et la Mairie de Graveson. Même en réduisant le nombre d'enfants accueillis, si la structure n'était pas agréée, la municipalité aurait pris la responsabilité d'être en porte à faux avec la loi.

Aussi, la déclaration d'ouverture d'un Centre de Loisir Sans Hébergement (CLSH) a été demandée et l'agrément a été délivré la semaine dernière par Jeunesse et Sports. Son Directeur Départemental a indiqué qu'il pourrait programmer une visite du centre en août.

Compte tenu de cet agrément, il convient de limiter la capacité d'accueil à 130 enfants, aussi, les enfants d'Eyragues et de Graveson sont accueillis en priorité cette année.

Enfin, la nouvelle réglementation impose d'avoir un Directeur diplômé : Denis MARIETTE dont la validation du BAFD doit intervenir courant juin, et un directeur adjoint : Pascal LARIVIÈRE. Si la validation du BAFD de M. MARIETTE est décalée, Monsieur le Directeur de la Jeunesse et des Sports a indiqué qu'il acceptait toutefois que M. MARIETTE assure le poste de Directeur pour la saison 2004.

3. - Informations chantiers et projets

Monsieur le Maire organise un tour de table :

- **Tourisme**
Ghislaine HUMBLET indique que le lancement du guide " savoirs-faire en Pays d'Arles " aura lieu en juin, ainsi que la parution du dépliant de la CCRAD élaboré par la commission communautaire réunie à Barbentane.
60 exemplaires du guide du patrimoine d'Eyragues ont été vendus et ont rapporté 180 €

- **Avenue Général de Gaulle**
Les travaux ont pris un peu de retard car les passages des réseaux existants ont dû être repris. Les travaux sous chaussée sont terminés, les vieux trottoirs pratiquement tous cassés. Le revêtement et les nouvelles bordures devraient être faits d'ici la semaine prochaine, aussitôt suivis par le béton désactivé. Le plus gros de cette opération devrait être achevé d'ici la St-Eloi.

Fleurissement

Patrick DELAIR indique que les fleurs seront installées jeudi. Cette année, le choix s'est porté sur un renforcement des plantes pluriannuelles.

- **Traitement des platanes**

Jean-Louis LÉONARD attend de recevoir la circulaire concernant le traitement des végétaux qui interdit de mélanger les produits. Dorénavant, seul le tigre sera traité, plus l'oïdium, car un seul passage est prévu. Tous les platanes seront traités.

- **Fêtes**

Michel GAVANON souligne que la fête de la musique aura lieu le samedi 19 juin. Il précise qu'il reste un mois pour préparer la pégoulade du 14 juillet, et invite les conseillers à s'habiller en Gaulois, pour prolonger la fête...

Il prend contact avec la société qui assure la sécurité afin de gérer au mieux quelques petits incidents concernant quelques agitations.

Reste à noter que l'entreprise Etienne BERGA ne souhaite plus assurer la maintenance des installations électriques pour les problèmes survenant durant les fêtes. Il faudra trouver une autre solution mieux adaptée aux aléas des fêtes.

- **Stade**

Franck DELABRE informe que la pelouse du stade d'entraînement de foot va être refaite. Le désherbage a été effectué et cet espace devrait être réutilisable dans 4 mois.

- **Vélo / VTT**

Pierre PANCIN demande la suite donnée à la requête d'un groupe d'adolescents concernant la mise à disposition d'une piste de cross pour vélos et VTT. André RICARD soumet l'idée d'un terrain situé près de la zone des Moutouses, derrière chez M. PRADIER. Hélène REY s'inquiète de la responsabilité en cas d'accident. M. TERRIE précise que l'association gestionnaire de cet équipement, ainsi que les pratiquants, doivent s'assurer pour ce type de sport et que la municipalité doit adopter un règlement d'utilisation du site.

- **Bulletin Municipal**

Hélène REY précise que le bulletin municipal a été distribué et qu'une page du prochain numéro du "Journal des Alpilles" sera consacrée à la commune.

- **Crèche**

Louis ROSELLO indique qu'une pergola est en cours d'installation par l'entreprise REY.

Les enfants vont visiter le zoo de La Barben demain, mercredi 9 juin.

- **Centre de loisirs**

Cette année, le challenge RDT 13 n'aura pas lieu et, dans un souci de diversification, la fête ne sera pas identique à celle des années précédentes.

- **20 ans du Mas Saint-Pierre**

Yvette POURTIER représentera la commune, samedi, lors de la cérémonie de célébration des 20 ans d'existence du Mas Saint-Pierre, géré par l'association de la Chrisalyde.

- **Site internet**

Michel GAVANON remarque que le site s'endort et est un peu fouillis. La gestion du site pourrait être confiée à une société privée. Il présente un tableau comparatif des prestations proposées par deux sociétés DM Solution et Free Arts. C'est la proposition de la société Free Arts qui a été choisie par la commission en raison d'une périodicité d'intervention plus accrue et de tarifs légèrement inférieurs. Le Conseil valide ce choix.

4. - Questions diverses

- **4.1. Centre aéré : règlement intérieur**

La déclaration du centre aéré d'Eyragues pour l'été 2004 a été enregistrée par la Direction de la Jeunesse et des Sports. Il convient d'adopter le règlement intérieur de la structure : Accueil de 3 à 12 ans, personnel municipal et qualifié (50 % des animateurs et encadrants) et taux d'encadrement exigé (1 pour 12 enfants de plus de 6 ans, 1 pour 8 de moins de 6 ans), horaires de fonctionnement de 7H30 à 18H, missions et activités, mesures de sécurité et responsabilités ...

Le règlement intérieur est adopté à l'unanimité.

- **Coupures d'eau potable**

Monsieur le Maire prend la parole pour évoquer les pannes successives sur le réseau de distribution d'eau. Depuis 12 ans la SEERC gère les installations qui présentent une vétusté importante. La première panne, survenue le vendredi précédent était due à un dérangement de la ligne téléphonique reliant le château d'eau à la station d'épuration; ligne qui, lorsque les réserves diminuent, déclenche la mise en route du système de remplissage. Cette liaison a été remise en service immédiatement par France Télécom.

Concernant la coupure du week-end, l'une des deux pompes a trop chauffé et s'est retrouvée hors service le mardi. La SOGEDO, dès sa prise de fonction, avait passé commande d'une nouvelle pompe, mais les délais de fabrication et de livraison nécessitent plusieurs semaines. La station de pompage a donc dû fonctionner avec la plus petite pompe restée en service, assurant la totalité de la distribution d'eau, particulièrement importante en cette période de remplissage des piscines.

Le samedi la pompe a chauffé et a fini par griller en début d'après-midi. La mairie s'est donc organisée pour gérer cette crise : Bruno TERRIE a pris le standard pour répondre aux habitants et contacter les services d'alerte de la Préfecture. Le Maire a appelé les pompiers, les autres collectivités qui pouvaient faire des prêts de matériels et les entreprises qui pouvaient intervenir... Des élus, mobilisés depuis le matin, ont

apportés leur concours : Patrick DELAIR, Michel GAVANON, Louis ROSELLO, Marc TROUSSEL. M. GILLES remercie également tous les Eyraguais qui, spontanément, ont apporté leur aide, ainsi quelques employés des services techniques qui étaient présents. La solution a été trouvée pour alimenter le réseau via la motopompe de la brigade de pompiers. L'approvisionnement en eau est redevenu satisfaisant en fin de soirée.

Le moteur de la pompe qui a grillé a été rebobiné et sera installé demain mercredi, et la nouvelle pompe, jeudi. Monsieur le Maire tient à souligner l'implication de la SOGEDO et de son personnel qui ont bien assuré leurs missions dans cette situation de crise.

En réponse à plusieurs conseillers, M. GILLES précise que la Mairie ne peut pas se retourner contre la SEERC pour défaut d'entretien, mais afin d'éviter que de telles situations se reproduisent, 1 à 2 visites annuelles de contrôle seront effectuées, des pompes de secours seront disponibles sur chaque site et le remplacement des pompes sera vérifié tous les 5 à 7 ans.

Aucune autre question n'étant soulevée, Monsieur le Maire lève la séance.

[retour](#)

Compte rendu du conseil municipal du 06 juillet 2004

MAIRIE D'EYRAGUES (13630)

L'an deux mil quatre, le six juillet, le Conseil Municipal d'Eyragues, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures, Salle du Conseil à la Mairie d'Eyragues, sous la Présidence de Max GILLES, Maire

- **Date de la convocation** : 30 juin 2004
- **Conseillers en exercice** : 27
- **Présents** : 23
- **Procuration** : 0
- **Votes** : 23

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

06 juillet 2004

Étaient présents les conseillers municipaux :

Max GILLES, Marc TROUSSEL, Ghislaine HUMBLET, Louis ROSELLO, Yvette POURTIER, Hélène REY, Michel LEYDET, Michel GAVANON, Patrick DELAIR, Jeannine BERGA, Christiane MISTRAL, Fabienne BALOCHE, André RICARD, Pierre PANCIN, Louis CHAUVET, Geneviève MARTINI, Jean-Louis LEONARD, Franck DELABRE, Christelle MISTRAL, Odile POUJOL, Madeleine JULLIAN, Maryse PACCHIONI, Bruno AMAT

Absents : Néant

Excusés : Corinne TAORMINA, Françoise BASNEL, Alain DIJON, Jean-Claude CHAMBON

Monsieur le Maire accueille les conseillers municipaux et déclare la séance ouverte à 19h00.

Mme Yvette POURTIER est nommée secrétaire de séance.

Les comptes-rendus des Conseils municipaux des 11 mai et 8 juin 2004 sont adoptés à l'unanimité.

1. Affaires financières

- **1.1. Location du matériel**

Il est proposé d'adopter les tarifs suivants concernant la location des tables et des chaises municipales :

Matériel	en FRF	en □	proposition	"retenue si perte"	Rappel = achat
table	10,00	1,53	2,00	20,00 €	95,50 €
chaise	2,00	0,31	0,40	6,00 €	29,90 €
forfait transport	10,00	1,53	8,00		
			caution	30,00 €	

Il est précisé que les réservations s'effectuent à l'accueil et que le contrôle du matériel est assuré par les services techniques. Les associations bénéficient de la location gratuite du matériel ; toutefois, si trop de dégradations sont constatées, le remboursement du matériel détérioré ou manquant sera demandé. Proposition adoptée à l'unanimité. Il convient également de fixer le montant de location des salles municipales par le personnel communal. Il est proposé d'appliquer un demi-tarif, à savoir : **Salle des Fêtes = 137,50 □** et **salle Lagnel = 75 □**

Proposition adoptée à l'unanimité.

1.2. Tarifs repas restaurant scolaire

L'évolution maximale des tarifs des restaurants scolaires est fixée par arrêté ministériel. Cette année la hausse autorisée peut atteindre 2 %. Cette hausse appliquée aux tarifs actuels donne les augmentations.

Année	2002/2003	2003/2004	2004/2005
évolution autorisée		+ 2,3%	+ 2%
ticket maternelle	2,00 €	2,05 €	2,10 €
ticket primaire	2,30 €	2,35 €	2,40 €
Repas Pierre Vigne	3,81 €	3,90 €	4,00 €

M. TROUSSEL, Directeur de la Résidence Pierre Vigne, précise qu'il ne participe ni aux débats ni au vote. Le Conseil doit se prononcer sur les évolutions de tarifs proposées : M. ROSELLO indique que les prix sont bas par volonté municipale, et qu'il vaut mieux procéder à une légère augmentation chaque année, plutôt que de laisser s'accroître l'écart entre le coût facturé et le prix de revient réel d'un repas. Les tarifs proposés sont adoptés à l'unanimité.

1.3. - Subventions

L'attribution des subventions faite lors du vote du budget primitif 2004 laissait des crédits en attente d'affectation. Une nouvelle proposition d'attribution de subvention est faite pour " La Boule Joyeuse ", en sommeil depuis mars ; cette association a repris une activité, avec la composition d'un nouveau bureau, depuis fin mai. En conséquence, une subvention de 1 000 € qui est allouée.

Adopté à l'unanimité.

- **1.4. Indemnisation pour vol**

Lors de la coupure d'eau intervenu le week-end du 5 et 6 juin, un employé de la SOGEDO s'est fait dérober son téléphone portable. Aussi, il est proposé d'indemniser cet employé de son nouvel achat pour un montant de 140 €

Adopté à l'unanimité.

- **1.5. Acquisition d'un tracteur**

Monsieur le Maire indique que la commune n'a jamais eu à déplorer de panne sérieuse sur le tracteur épareuse, en service depuis 15 ans, si ce n'est la réparation de l'embrayage, il y a 4 mois.

Suite à une nouvelle panne plus conséquente, un devis pour la remise en état de ce matériel s'élevait à 16 250 €HT. Aussi, il a été décidé de procéder au remplacement de ce véhicule : des propositions ont été demandées à Renault, Fiat et Lamborghini pour du matériel spécifiquement destiné aux travaux de fauchage : cabine vitrée intégralement, climatisation, siège ergonomique qui pivote, embrayage assisté...

La proposition de Renault a été retenue pour un montant de 33 000 €TTC, déduction faite de la reprise de l'ancien tracteur, cet équipement étant immédiatement disponible. Le bras qui équipait l'ancien tracteur sera monté sur la nouvelle faucheuse.

- **1.6. Budget Primitif des lotissements**

Les lotissements doivent faire l'objet d'un budget annexe. Aussi, le Trésor Public nous a demandé de l'instituer à compter de cette année.

Suite à sa présentation du document budgétaire joint à la convocation qui s'équilibre en section de fonctionnement à 350 000 € et à 175 000 € en investissement, le Conseil Municipal adopte le budget annexe des lotissements à l'unanimité.

- **1.7. Budgets annexes : Information du Trésor Public**

Par courrier du 24 juin dernier, Monsieur le Receveur nous indique que l'instauration d'une redevance des ordures ménagères impose l'établissement d'un budget annexe équilibré en investissement et en fonctionnement. Il invite la commune, pour l'avenir, à se mettre en conformité avec la réglementation.

Monsieur le Maire précise que ce sera fait ; toutefois, si l'enlèvement des ordures ménagères devient intercommunal, on risque de revenir à la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères).

Le Conseil Municipal prend note de cet avis.

2. - Dossiers communaux

2.1. Demande de terrains Zone Industrielle

Monsieur le Maire souhaite connaître l'avis du Conseil Municipal sur deux demandes de terrains concernant l'extension de la Zone Industrielle des Moutouses.

+ demande de M. IMBERT, maçon à Saint-Rémy, pour acquérir le lot n°10 du lotissement Les Moutouses IV, d'une superficie de 974 m² :

M. TROUSSEL expose le fait que déjà 15 maçons sont installés sur la commune et que les nouvelles installations doivent répondre à un souci de diversification des activités présentes sur la commune et doivent représenter un intérêt économique pour la commune : création d'emplois, augmentation de la richesse locale...

Le Conseil Municipal qui partage cet avis émet un avis défavorable à l'unanimité.

+ recherche de M. FOSCO, entreprise de transport à Barbentane, qui s'intéresse à un lot d'environ 4 000 m². M. FOSCO dispose déjà d'une parcelle à l'entrée de la zone, parcelle qu'il loue : ce dossier ne présente pas d'intérêt économique particulier pour la commune.

Le Conseil Municipal ne souhaite pas qu'un terrain de l'extension de la ZI soit proposé à cet entrepreneur.

Rappel des lots faisant l'objet d'un compromis de vente :

- **Moutouses III** : lot 1 M. GRÉGOIRE (climatisation) 1 088 m², lot 3 - AD Sécurité (vigiles + projet d'ambulances) 1 554 m².

Le Conseil Municipal est favorable à l'unanimité.

- **Moutouses IV** : lot 1 M. SYLVESTRE (Granulats-Béton) 2 162 m², lot 9 Prom' Pro (matériel d'adduction d'eau et robinetterie - stockage) 1 341 m², et lot n°5 SCI Les Coustières (ingénieur bâtiment + agent commercial pour son épouse) 1 304 m².

Le tarif pour ces lots est fixé à 18,30 €H.T.

Le Conseil Municipal demande que le tarif de négociation des lits actuellement fixé à 15 €HT le m², depuis de nombreux mois, soit réévalué et fixe le nouveau prix du m² à 18,30 €HT.

2.2. Salle multisports : A.P.D.

Le Conseil doit se prononcer sur l'adoption de l'avant-projet définitif du complexe de salles multisports. Les modifications apportées au projet sont présentées en séance. L'estimation définitive du coût prévisionnel des travaux est établie à 1 148 600 €HT, soit 1 373 725,60 € TTC et se décompose comme suit :

N°	LOTS	Prix HT
1	TERRAS / GO / CLOISON / VRD	480 600,00 €
2	CHARPENTE / COUVERTURE	174 950,00 €
3	ETANCHEITE	18 000,00 €
4	MEN EXTERIEURE / SERRURERIE	143 130,00 €
5	MEN INTERIEURE / ISOLATION / FAUX-PLAFOND	190 000,00 €

6	ELECTRICITE / COURANT FAIBLE	41 000,00 €
7	PLOMB / CHAUFFAGE / VENTILATION	46 200,00 €
8	REJET SOLS DURS / FAIENCES	11 700,00 €
9	PEINTURE / NETTOYAGE	29 000,00 €
10	REJETEMENT SPORTIF	49 000,00 €
11	MATERIEL SPORTIF	5 300,00 €
	TOTAL BATIMENT	1 188 880,00 □
	TVA 19,6 %	233 020,48 □
	TOTAL TTC	1 421 900,48 □

M. TROUSSEL prend la parole et explique que le revêtement bois qui était prévu, y compris au plafond, représente un surcoût de 100 000, 00 €, il n'est donc pas question de donner suite et le plafond sera réalisé en bac acier. La surface définitive du complexe sera de 1 120 m², ce qui permet de satisfaire les présidents d'association, d'offrir une grande salle d'activités et de disposer de locaux annexes suffisants.

Le Conseil Municipal adopte l'estimatif proposé et la décomposition des lots présentée. En ce qui concerne le planning, le permis de construire sera déposé courant juillet et la consultation des entreprises se fera en fin d'année. Les travaux ne seront engagés qu'après ceux de l'îlot Grimaldier, afin de pouvoir maîtriser parfaitement le financement de ces deux gros chantiers.

- **2.3. Marchés en cours**

Le point est fait en séance sur les dossiers en cours :

- **construction d'un tabac** : suite à des explications transmises par M. TERRIÉ à M. GOY, la Sous-Préfecture a accepté de ne pas donner suite à sa demande de retrait du marché du lot n°3 "Cloisons - Faux-plafond"
- **réhabilitation îlot Grimaldier** : les dossiers de marchés pour les lots restant à attribuer ont été transmis en Sous-Préfecture.
- **bassin de rétention** : une demande d'occupation du domaine public (passage sous la route départementale) a été adressée au Président du Conseil Général des Bouches-du-Rhône pour une seconde conduite de 1000, l'arrêté reçu n'en prévoyant qu'une seule.

- **2.4. Centre aéré**

Le centre aéré a débuté le 1er juillet avec une nouvelle organisation. Le démarrage s'effectue de façon satisfaisante. Un petit incident est intervenu avec un enfant, mais le personnel d'encadrement et le cabinet médical ont fait preuve d'une grande efficacité.

Nombre d'enfants inscrits :

- les 1 et 2 juillet : 40
- du 5 au 9 juillet : 120
- du 12 au 16 juillet : 109
- du 19 au 23 juillet : 118
- du 26 au 30 juillet : 104
- du 2 au 6 août : 61
- du 9 au 13 août : 44

2.5. Recensement complémentaire

La municipalité a demandé que soit effectué un recensement complémentaire de la commune en 2004. Pour être pris en compte, notamment au niveau des aides de l'état, la population doit avoir augmenté de 15 %, soit environ 600 personnes.

3. - Questions diverses

- **Urbanisme**
Patrick DELAIR déplore la disparition de bordures de trottoirs sur le chantier de réfection de l'Avenue Général de Gaulle. Le chantier devrait être terminé d'ici 15 jours.
- **Platanes**
Jean-Louis LEONARD informe le conseil que la traitement des platanes interviendra début août.
- **Fêtes**
Michel GAVANON précise que beaucoup de monde est attendu pour les 13 et 14 juillet. Il demande au Conseil Municipal une participation massive pour la pégoulade et nous réserve une surprise pour le feu d'artifice. Il rappelle également que le 24 juillet se déroulera la fête Irago-Belge.
- **Information - Communication**
Hélène REY indique qu'une page réservée à Eyragues paraîtra dans le journal des Alpilles, avec les divers travaux en cours et le déroulement des fêtes dont le festival

de danses folkloriques.



Commission sociale

Louis ROSELLO informe que des membres de la commission sociale se rendront demain chez quelques personnes âgées susceptibles d'avoir besoin d'aide.



Festival folklorique

Yvette POURTIER fait part des prochaines réunions de préparation du festival dont la prochaine qui aura lieu en Mairie le 19 juillet.



Remerciements et sollicitations

Monsieur le Maire fait lectures de plusieurs courriers de remerciements, notamment ceux des associations ayant reçu une subvention communale (SPA, Espoir 13, Chambre des métiers du Vaucluse, la ligue contre le cancer, le blé de l'espérance, le caramentran, Centre Linguistique Culturel...).

Il fait part d'un courrier concernant une petite Vanessa qu'il transmet à la commission de l'aide sociale afin de prévoir l'attribution d'une aide de 300 € pour cet enfant atteinte d'une maladie orpheline : la syringomyélie.

Il donne lecture du courrier de l'association " Témoignage et Patrimoine " qui sollicite l'attribution d'un local. Cependant aucune disponibilité ne permet de répondre favorablement à cette demande.



Terrain de vélo cross

Quelques explications sont données sur l'aménagement du terrain de vélos cross. De plus une réflexion est conduite pour savoir si, sur cet espace, pourra être aménagé un endroit pour les skate-boards.

Aucune autre question n'étant soulevée, Monsieur le Maire lève la séance.

[retour](#)

Compte rendu du conseil municipal du 14 SEPTEMBRE 2004

MAIRIE D'EYRAGUES (13630)

L'an deux mil quatre, le quatorze septembre, le Conseil Municipal d'Eyragues, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures, Salle du Conseil à la Mairie d'Eyragues, sous la Présidence de Max GILLES, Maire

- **Date de la convocation** : 07 Septembre 2004
- **Conseillers en exercice** : 27
- **Présents** : 22
- **Procuration** : 1
- **Votes** : 23

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

06 juillet 2004

Étaient présents les conseillers municipaux : Max GILLES, Marc TROUSSEL, Ghislaine HUMBLET, Louis ROSELLO, Yvette POURTIER, Hélène REY, Michel LEYDET, Michel GAVANON, Patrick DELAIR, Christiane MISTRAL, Fabienne BALOCHE, André RICARD, Pierre PANCIN, Louis CHAUVET, Corinne TAORMINA, Françoise BASNEL, Geneviève MARTINI, Jean-Louis LEONARD, Christelle MISTRAL, Odile POUJOL, Madeleine JULLIAN, Maryse PACCHIONI. Jeannine BERGA a donné procuration à Françoise BASNEL

Absents : Néant

Excusés : Jeannine BERGA, Franck DELABRE, Alain DIJON, Bruno AMAT, Jean-Claude CHAMBON

Monsieur le Maire accueille les conseillers municipaux et déclare la séance ouverte à 19h00.

Mme Yvette POURTIER est nommée secrétaire de séance.

Le compte-rendu du Conseil municipal du mardi 6 juillet 2004 est adopté à l'unanimité.

1. Affaires Foncières - Immobilier

• 1.1. Achat terrain secteur UA

L'opportunité pour la commune d'acquérir ou non un terrain d'environ 2000 m², situé dans le centre d'Eyragues, secteur UA se présente.

Monsieur le Maire, ayant un lien de parenté avec le propriétaire actuel, quitte la séance en demandant que chacun s'exprime sur ce dossier.

Marc TROUSSEL préside et présente la localisation du terrain. Situé à proximité de l'école maternelle, sa superficie, 2 242 m², est semblable à celle actuellement occupée par l'école maternelle et la cantine scolaire.

Le propriétaire est en contact avec un promoteur qui construirait 24 logements (R +2) et achèterait le terrain au prix de 183 €e m² (1 200 F). Les évaluations immobilières enregistrées sur le secteur s'échelonnent de 106,71 € à 228,67 €e m² (700 à 1 500 F). Le service des domaines, consulté sur cette acquisition, a établi une évaluation à 160 €e m² (1 050 F).

M. Claude BOUCHET a indiqué qu'il donnerait la priorité à la Commune pour un prix de 167,70 €e m² (1 100 F) à deux conditions :

- la construction d'un mur de séparation par la commune
- le maintien d'un droit de passage sur le terrain cédé afin de garantir l'accès à l'arrière du terrain qu'il conserve.

M. TROUSSEL demande à chaque conseiller de faire part de son avis sur cette acquisition.

Un tour de table est effectué pour recueillir l'avis des conseillers municipaux qui soulignent :

- - la situation du terrain est idéale par rapport au groupe scolaire;
- - inquiétude des problèmes qu'engendrerait l'arrivée de 24 familles (véhicules...) dans un quartier calme situé au cœur du village;
- - le fait que les locaux de l'école maternelle mériteraient d'être agrandis. Le cas échéant, quelles possibilités, autre que ce terrain, pourraient être envisagées;
- - la vocation du quartier orientée vers un pôle jeunesse;
- - l'augmentation de la population et saturation de l'école et de la cantine;
- - les équipements et aménagements communaux peuvent être planifiés et le taux d'endettement permet d'avoir recours à l'emprunt;

- les problèmes de stationnement (livraisons, personnel, enseignants...) et l'amélioration de la sécurité du secteur.

Même si l'on n'agrandit pas l'école, ce terrain pourra être utile dans l'avenir. Toutefois, une réserve foncière disponible permettrait de rassurer les habitants en cas d'augmentation continue des effectifs scolaires. Même si elle n'est pas liée à un projet immédiat, cette acquisition constitue un placement et ne perdra pas de sa valeur.

Il est également noté que l'utilisation du terrain envisagée par le promoteur immobilier est intéressante car l'on manque de logements dans le centre et beaucoup de demandes de location demeurent insatisfaites, toutefois, ce terrain est idéalement placé pour constituer une réserve foncière pour le pôle enfance. Il est répondu qu'une trentaine de logements au minimum seront disponibles à la vente ou à la location répondant ainsi en partie aux demandes non satisfaites.

Interrogé sur les modalités du financement de l'achat de ce terrain, Marc TROUSSEL explique que la dette actuelle s'élève à 2,39 millions d'euros (15,7 millions de francs). Le financement de cette acquisition se ferait par un emprunt, la dette par habitant passerait de 597 € (3 900 F) à 686 € (4 500 F) et retrouverait le montant actuel en août 2008.

Il précise que la commune a, d'une part, quelques perspectives de vente de terrains (Z.A. Les Moutouses, trou d'argile) dont les recettes pourront aider à financer cet achat. D'autre part, le Conseil Municipal demande à M. TROUSSEL de mener les démarches nécessaires auprès du service foncier de la Région afin de pouvoir bénéficier d'une éventuelle subvention.

L'achat du terrain est voté par 22 voix pour.

Monsieur le Maire est rappelé en séance.



1.2. Permis de construire Magnanerie

La Sarl LA MAGNANERIE souhaite acquérir un bien immobilier, situé avenue Romain Rolland et cadastré section AB n°631, appartenant à Mme Andréa PRADIER, née VIRET, qui en a l'usufruit, et à ses quatre enfants. Le compromis de vente de ce bien est lié à l'obtention par la Sarl LA MAGNANERIE d'un permis de construire pour la réalisation de huit logements.

Lors de l'instruction du permis de construire, il est apparu que la bande de terrain devant accueillir 5 places de stationnement (3 autres stationnements étant insérés dans la parcelle propre du projet), au Nord du bâtiment, était tombée dans le domaine public de la Place Saint-Paul. Cette place existant telle quelle depuis plus de 30 ans, les dispositions des articles 2229 et 2262 du Code Civil s'appliquent et la prescription acquisitive a depuis longtemps joué en faveur de la commune.

Aussi, les 5 places de parking prévues au Nord du bâtiment ne peuvent être retenues. Afin de ne pas refuser le permis de construire et compromettre par la-même la vente à intervenir, il est nécessaire que :



Les vendeurs reconnaissent que la propriété AB n° 631 s'arrête, pour sa limite Nord,

au pied du mur de l'immeuble et qu'à partir de ce mur, le terrain est constitutif du domaine public, en l'occurrence la Place Saint-Paul;

- le permis de construire présenté par l'acquéreur soit modifié de manière à inclure 5 places de stationnement sur la parcelle AB 631. L'acquéreur devra donc s'acquitter d'une taxe pour la non réalisation d'aires de stationnement, comme imposé par le Plan d'Occupation des Sols de la Commune d'Eyragues, pour les 3 places manquantes.

Cette proposition est acceptée par les conseillers municipaux :

Pour = 22 ; Contre = 0 ; Abstention = 1

Monsieur le Maire précise qu'à l'heure actuelle, les discussions se poursuivent entre la Sarl La Magnanerie et la famille PRADIER et qu'un accord n'a pas encore été trouvé.

- **1.3. Signature permis de construire : suppléance de M. le Maire**

Conformément à l'article L 421-2 du Code de l'Urbanisme, si le maire est intéressé à la délivrance du permis, soit en son nom propre, soit comme mandataire, le conseil municipal désigne un autre de ses membres pour délivrer le permis.

Monsieur le Maire précise qu'il ne participe pas au vote concernant ce dossier, le permis concernant un proche parent.

Le Conseil Municipal, par 22 voix pour, autorise M. Louis CHAUVET à délivrer le permis de construire concerné.

Monsieur le Maire explique qu'un agriculteur a déposé une demande de permis de construire en secteur agricole pour loger ses ouvriers : le permis a été accepté. Parallèlement, une division parcellaire de cette propriété a eu lieu ce qui a provoqué une demande de retrait émanant de la Sous-Préfecture.

Le recours gracieux du 11 août 2004 de Monsieur le Sous-Préfet d'Istres, Sous-Préfet d'Arles par intérim, demande le retrait de l'acte précité ayant accordé le permis de construire au motif que l'autorisation de construire en zone NC ne s'applique que pour des logements strictement liés à l'activité agricole et que la superficie du terrain, assiette de ce permis, n'apparaît pas devoir constituer une exploitation agricole économiquement viable.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité le retrait du permis n° 13 036 03 N 0060.

2. - Travaux - Voirie

- **2.1. Façade Ilot Grimaldier**

Marc TROUSSEL donne des précisions concernant les fenêtres (hauteur et côté opaque), les barreaux et les cloisons intérieures qui seront vitrées. Il présente le carrelage qui a été

proposé par l'ensemble du personnel municipal; choix qui est validé par le Conseil Municipal. La question se pose de la nature des matériaux qui doivent orner la façade de l'Îlot Grimaldier, notamment au Sud du bâtiment : crépi ou pierres apparentes.

Lors de l'attribution du marché était prévu un enduit à la chaux, or des sondages réalisés sur les murs existants permettent d'envisager de traiter la façade Sud en pierres apparentes ainsi que la façade côté Nord. Un devis pour cette alternative a été demandé à l'entreprise NICOLA et étudié le 6 septembre sur le chantier, avec l'entrepreneur et l'architecte.

Pour garder les deux façades en pierre apparentes, un avenant d'environ 20 000 € sera ajouté au marché.

Monsieur le Maire demande à M. DELAIR et à la commission de l'environnement d'étudier l'aménagement extérieur afin de rendre attrayants les abords de la future Mairie.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'aménagement des façades en pierre.

• **2.2. Travaux eaux pluviales CD 75**

Des inondations ont touché la plupart des maisons et des terrains situés CD 75, limite Eyragues / Châteaurenard, dit chemin Roumieux, lieu-dit Les Saressanes Est. Une réunion a eu lieu sur place fin juin en présence de M. MARTEL, 1er adjoint à Châteaurenard, de M. MARIANI, représentant la DDE, de MM GILLES et RICARD et de MM. BONNAFOUX et ESTÈVE, riverains.

Il a été constaté sur place que divers aménagements ont été réalisés par les propriétaires riverains pour ne pas subir les dégâts des eaux et accompagnés de la suppression d'une grande partie des ponts. Le ruisseau, situé côté gauche en direction de Graveson, manque d'entretien et celui côté droit est obstrué par des plastiques, des cartons et toutes sortes de débris et déchets.

Il a été convenu entre l'ensemble des personnes présentes :

- De canaliser les eaux pluviales en bordure de la propriété de M. BONNAFOUX vers un bassin de rétention implanté au fond du terrain;
- d'agrandir ce bassin par la mise à disposition par M. ESTÈVE d'une bande de terrain d'une largeur de 6 à 8 m sur 250 m de long;
- la commune prendrait en charge la réalisation du fossé et des digues permettant de diriger les eaux pluviales jusqu'au bassin;
- lors de ces travaux, les ponts obstrués seront remis en service, la fourniture de buses restant à la charge des propriétaires des terrains.

Si les résultats de ces aménagements restent insuffisants, la commune et la DDE contacteront la DRTE pour restructurer la totalité du ruisseau gauche.

Une nouvelle réunion est programmée le 15 septembre en Mairie, certains riverains remettant en question les conciliations envisagées.

- **2.3. Revêtements chemins communaux**

Des devis complémentaires ont été demandés à la société SRV BAS pour d'autres réfections de voiries communales :

- **Rue Fabre (place Saint-Paul) : 14 581,39 □TTC**

- **Chemin de la petite roubine : 14 802,53 □TTC**

- **Chemin des Dorthes : 12 146,93 □TTC**

À noter que ces travaux ne sont pas prévus au budget de la commune.

Monsieur le maire précise que la réfection de ces chemins communaux se fera en fonction des possibilités financières, mais toutefois dans des délais raisonnables. La priorité de réalisation est donnée au chemin de la Petite Roubine.

- **2.4. Réaménagement relais ORANGE**

Orange France fait réaménager les stations de téléphonies mobiles existantes par la société CIRCET (Cabriès) afin d'améliorer la qualité du réseau.

Le réaménagement du poste d'Eyragues prévoit un changement d'antennes sur la partie sommitale du pylône et un nouvel agencement du local technique.

Il fera l'objet d'un avenant à la convention signée le 17 juin 1997 : la redevance locative annuelle passerait de 2 290 € à 4 500 € indexés sur l'indice du coût de la construction. Le bail ainsi modifié serait reconduit pour une durée de 9 ans.

Proposition acceptée à l'unanimité.

3. - Environnement

- **3.1. Contrat de collecte des O. M.**

Le contrat de collecte des ordures ménagères et de la collecte sélective, signé avec SITA Sud, arrive à échéance le 4 octobre prochain. Il est proposé de le renouveler, dans des conditions de fonctionnement identiques à celles en vigueur actuellement : collecte non simultanée des ordures ménagères en porte à porte en fréquence 3 passages (centre ville) et 2 passages (écarts) et collecte sélective en porte à porte en 1 seul passage pour l'ensemble de la commune.

Lors des deux dernières années, la collecte a représenté pour les OM : 1 289 tonnes en 2002 et 1 293 tonnes en 2003 et pour la collecte sélective : 170 tonnes en 2002 et 176 tonnes en 2003.

Il a été choisi d'avoir recours à la nouvelle procédure adaptée du code des marchés publics pour une durée de contrat de 24 mois à compter de la notification du marché (une année

renouvelable). La date limite de réception des offres a été fixée au 20 septembre 2004, à 15 heures. Le choix se portera sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction :

- Du prix des prestations;
- de la valeur technique de l'offre.

Le Conseil municipal donne son accord pour le choix de cette procédure et confie au Maire l'instruction de ce dossier.

• **3.2. SMICTTOM : rapport annuel 2003**

Patrick DELAIR procède à la présentation du rapport annuel 2003 adressé à chaque conseiller municipal.

Le SMICTTOM regroupe 44 900 habitants et est compétent en matière de traitement, de recyclage et de valorisation des déchets. Le personnel comprend 4 agents pour des frais de fonctionnement qui s'élèvent à 3,40 € par habitant.

Les ordures ménagères et les recyclables sont rassemblés sur le quai de transfert d'Eyragues et livrés soit au centre d'enfouissement d'Entraigues, soit au centre de tri d'Arles. Le compostage individuel est permis par la mise en place de composteurs dans les foyers et le compostage industriel (boues des stations d'épuration et déchets verts) est acheminé vers le centre de SOTRECO à Châteaurenard.

15 850 tonnes d'ordures ménagères ont été traitées en 2003 soit une baisse de 2 % et représentent un ratio de 353 KG/hab/an. Le coût des OM (transfert et traitement) est de 29,31 €/hab/an.

La collecte sélective ramasse 3 850 tonnes dont 1 600 tonnes de verre et, hors verre, les tonnages ont diminué de 5 %. Le ratio moyen est de 50 kg/hab/an, pour seulement 43,6 kg à Eyragues; et pour le verre 19 kg à Eyragues pour 35,8 Kg/hab/an de moyenne. Le coût concernant les déchets recyclables s'élèvent à 573 300 € soit 150 € à la tonne et 12,8 € par habitant. Les recettes, essentiellement composées des soutiens Eco-Emballages, atteignent 439 300 € soit 114,10 € et 9,8 €/hab, en baisse de 12,5 %.

Aides incluses, la collecte sélective coûte 10 fois moins chère que la filière classique de traitement des déchets (2,3 fois moins hors aides).

Pour le compostage, la moyenne s'établit à 90 kg/hab/an. Les 4 026 tonnes traitées occasionnent une dépense de 151 100 € (3,40 €/hab/an).

Au total, l'ensemble des coûts du SMICTTOM s'élève à 1 900 000 € soit 42,32 €/hab.

Le Conseil municipal s'interroge sur l'avenir de la collecte sélective et des gains annoncés puisque les aides reçues sont appelées à diminuer.

Dans un souci de préservation de l'environnement, Monsieur le Maire souhaite que l'on encourage le tri à Eyragues, dont les performances restent faibles. Il propose d'accueillir une exposition de 2/3 jours sur ce thème et souhaite que l'on communique plus sur ce sujet. M. CHAUVET indique qu'il a installé un composteur individuel chez lui et que cet équipement réduit sensiblement les déchets mis à la collecte. Il propose d'être "l'ambassadeur" de ce système de traitement des fermentescibles.

3.3. Concours régional village fleuri

Afin de participer au concours régional des villages fleuris, un dossier de présentation de la commune a été réalisé. Il est composé d'une présentation générale de la commune (démographie, activités, loisirs ...) et de descriptions liées au fleurissement : choix des espèces, objectifs et réalisations en matière d'espaces fleuris, amélioration du cadre de vie, respect de l'environnement, participation des habitants et accueil des touristes... Ce dossier doit être remis à chaque membre du jury lors de la visite de la commune qui est programmée le 27 septembre.

3.4. Assainissement

M. TERRIÉ présente le compte-rendu de la réunion qui s'est déroulée en Mairie le 9 septembre dernier, en présence de Mme ODDOS de la DDAF et de représentants de la société SOGEDO.

Cette rencontre avait pour but la présentation du dossier de consultation des entreprises pour la réalisation d'une étude de l'assainissement à Eyragues qui comprendrait :

- Un zonage d'assainissement collectif / non collectif + enquête publique
- Un diagnostic du système d'assainissement collectif existant et programme d'assainissement
- La réalisation du dossier de demande d'autorisation de rejet

Au vu du montant de l'étude, estimé à 72 000 €HT, il est proposé d'avoir recours à la procédure adaptée, article 28 du code des marchés publics, qui permet de consulter suite à la parution d'une annonce au BOAMP (bulletin officiel des annonces des marchés publics). Accord unanime du Conseil pour l'engagement de cette procédure de consultation de bureaux d'études.

Cette étude peut être subventionnée et il est proposé d'adopter le plan de financement suivant:

Subvention Conseil Général (20 %) 14 400 €HT
Subvention Agence de l'eau (50 %) 36 000 €HT
Subvention Conseil Régional (10 %) 7 200 €HT
Participation communale 14 400 €HT
Montant des études HT 72 000 €HT

Le Conseil adopte à l'unanimité le plan de financement présenté et charge Monsieur le Maire

de mener les démarches nécessaires à l'obtention des aides de l'État de la Région et du Département.

4. - Questions diverses

• 4.1. Pays d'Arles

Le 29 juin 2004, Monsieur le Préfet de Région Provence Alpes Côte d'Azur a pris un arrêté portant reconnaissance du périmètre du Pays d'Arles, des Alpilles, de la Crau, la Camargue, le Comtat et Val de Durance constitué :

- de la Communauté de Communes Rhône-Alpilles-Durance (10 communes);
- de la Communauté de Communes de la Vallée des Baux et des Alpilles (10 communes);
- de la Communauté d'agglomération d'Arles Crau Camargue Montagnette (5 communes);
- de 3 communes isolées : Les-Saintes-Maries-de-la-Mer, Orgon, Plan d'Orgon.

Cet acte est un préalable à la création d'un Syndicat Mixte, à la signature d'un Contrat de Pays et à la mise en œuvre d'un SCOT.

• 4.2. Centre Communal d'Action Sociale

Par lettre du 3 août dernier, Monsieur le Sous-Préfet demande à la commune de procéder à la mise en place d'un Centre Communal d'Action Sociale et de faire connaître les démarches entreprises par la commune.

Monsieur le Maire indique qu'il a confié à la commission sociale d'Eyragues le soin d'étudier cette demande et de préparer une proposition de réponse pour la commune. Au vu des avis et propositions de la commission, le conseil municipal aura à se prononcer lors d'une prochaine séance.

• Location CCRAD

Une proposition de location de l'actuelle Mairie pour les bureaux de la CCRAD a déjà été faite par courrier. Il convient maintenant de proposer le montant mensuel de la location, avec pour base un tarif au m². Le CDG 13 pourrait aussi être intéressé par un local pour les visites de la médecine du travail.

• SOGEDO

La SOGEDO propose des invitations à Pollutec les 30 novembre, 1er et 2 décembre 2004. Une délégation d'élus d'Eyragues pourrait se rendre à ce salon à Lyon; salon qui présente toutes les techniques et matériels en matière d'environnement : eau, assainissement, déchets, traitement de l'air ...

• Salon des Maires à Paris

Monsieur le Maire précise que le salon des Maires se déroulera à Paris les 16, 17, 18 novembre 2004.

• Tourisme

Commission de rentrée pour Ghislaine HUMBLET et son équipe pour la préparation des livrets sur l'hébergement et les manifestations. Sur le patrimoine, Eyragues est à l'honneur dans le journal des randos.

'' Tribunes au stade

Michel LEYDET informe que les maçons vont être contactés suite à l'étude béton qui a été réalisé par le bureau IGC en fonction des caractéristiques techniques des tribunes.

'' Circulation

Jean-Louis LEONARD signale la reprise du marquage au sol, demande que soit fait l'inventaire des panneaux Avenue Général de Gaulle et Route de St-Rémy, et que 2 panneaux d'interdiction de stationner soient placés au cimetière.

'' Gendarmerie

Michel GAVANON a assisté à une réunion en Sous-Préfecture concernant le nouveau fonctionnement :

- Bilan plutôt positif en efficacité et présence,
- Difficultés de communication avec le responsable de la Brigade,
- Difficulté d'aller à Tarascon pour dépôt de plainte ; à Graveson seulement main courante.

Il précise qu'a été présentée la possibilité de faire la demande de forces supplétives au Préfet de Police, lors de manifestations diverses nécessitant une présence accrue des forces de l'ordre.

'' Festivités

Le 25 septembre aura lieu le concours d'attrapaire au niveau de l'intercommunalité. Plutôt qu'un championnat qui dure dans le temps, il comprend une seule journée de fête pour les jeunes et permet de renouer avec les festivités au niveau intercommunal.

Monsieur le Maire remercie Michel GAVANON pour son investissement durant toute la période estivale et festive et lui demande de transmettre ses remerciements à toute l'équipe du Comité des Fêtes.

'' Sécurité

Madeleine JULLIAN demande que quelque chose soit fait pour la limitation de la vitesse des véhicules dans le bourg d'Eyragues et aux entrées du village.

'' Communication

Hélène REY demande à tous les présidents de commission de préparer leurs textes pour le prochain Bulletin Municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.

[retour](#)

L'an deux milles quatre, le quinze novembre, le Conseil Municipal d'Eyragues, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures, Salle du Conseil à la Mairie d'Eyragues, sous la Présidence de Max GILLES, Maire

- **Date de la convocation** : 23 septembre 2004 *Selon la procédure d'urgence conformément aux articles L.2121-11 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales*
- **Conseillers en exercice** : 27
- **Présents** : 18
- **Procuration** : 2
- **Votes** : 20

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

28 septembre 2004

Étaient présents les conseillers municipaux : Max GILLES, Marc TROUSSEL, Ghislaine HUMBLET, Louis ROSELLO, Hélène REY, Michel LEYDET, Michel GAVANON, BERGA Jeannine, Christiane MISTRAL, Fabienne BALOCHE, André RICARD, Pierre PANCIN, Louis CHAUVET, Geneviève MARTINI, Jean-Louis LEONARD, Madeleine JULLIAN, Maryse PACCHIONI, Jean-Claude CHAMBON. POURTIER Yvette a donné procuration à GILLES Max DELAIR Patrick a donné procuration à HUMBLET Ghislaine

Absents : Néant

Excusés : TAORMINA Corinne, BASNEL Françoise, DELABRE Franck, DIJON Alain, MISTRAL Christelle, POUJOL Odile, AMAT Bruno.

Monsieur le Maire accueille les conseillers municipaux et déclare la séance ouverte à 19h00.

Mme Hélène REY est nommée secrétaire de séance.

Deux demandes de modification du compte-rendu du Conseil municipal du mardi 14 septembre 2004 sont énoncées : le salon des Maires se déroule en novembre et non en octobre et le chiffrage indiqué pour la mise en valeur des façades de l'îlot Grimaldier concerne les deux façades et non seulement celle côté Sud. Complété par ces deux précisions le compte-rendu du précédent conseil est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe que le Conseil Municipal a été convoqué selon la procédure d'urgence, conformément aux articles L.2121-11 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales et demande l'autorisation de pouvoir examiner les dossiers inscrits à l'ordre du jour.

Accord unanime des Conseillers.

.1. Collecte des O. M.

MLe contrat de collecte des ordures ménagères et de la collecte sélective, signé avec SITA Sud, est arrivé à échéance le 4 octobre. Il est proposé de le renouveler, dans des conditions de fonctionnement identiques à celles en vigueur actuellement : collecte non simultanée des ordures ménagères en porte à porte en fréquence 3 passages (centre ville et Clos Serein) et 2 passages (écarts) et collecte sélective en porte à porte en 1 seul passage pour l'ensemble de la commune.

Lors des deux dernières années, la collecte a représenté pour les OM : 1 289 tonnes en 2002 et 1 293 tonnes en 2003 et pour la collecte sélective : 170 tonnes en 2002 et 176 tonnes en 2003.

La consultation a été menée selon la nouvelle procédure adaptée du code des marchés publics pour une durée de contrat de 24 mois à compter de la notification du marché (une année renouvelable). La date limite de réception des offres était fixée au 20 septembre 2004, à 15 heures.

4 entreprises avaient sollicité un dossier :

SITA SUD (prestataire actuel), NICOLLIN, COVED et EUROVIA.

La meilleure offre reçue est celle de la société SITA SUD pour une prestation annuelle d'un montant de 144 668 €TTC. Le coût du service était de 114 300 €TTC en 2003, soit une augmentation de + 26 %.

En comparaison, un service géré en régie directe s'élèverait grossièrement à :

- charges de personnel (3 personnes - base : agent d'entretien) = 65 800 €
 - véhicule - 1 benne (assurance, carburant, usure, amortissement) = 33 600 €
 - divers frais (habillement, produits d'entretien des véhicules ...) = 5 600 €
- soit approximativement un budget annuel de 105 000 €

Le Conseil municipal est amené à se prononcer sur la suite à donner à ce dossier.

Monsieur BROCHUT, de la société SITA SUD a révisé sa proposition et accepté le marché au tarif 2003, en demandant toutefois que la benne puisse être garée sur la commune.

Actuellement, le lieu de garage se trouve sur Morières et l'économie réalisée en temps, carburant et personnel est importante.

Monsieur le Maire a contacté les Transports ASTOUIN à la zone artisanale des Moutouses qui ont donné leur accord sous réserve d'avoir la garantie que le personnel est sérieux, ce qui est le cas.

La location d'une aire de stationnement des véhicules de collecte sur Eyragues même permet à la société de limiter les navettes à vide de ses véhicules. Cette alternative a permis à SITA SUD de présenter une nouvelle proposition pour un montant annuel de 114 288,15 €TTC.

La personne responsable du marché propose donc de retenir l'offre modifiée de SITA SUD. Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'attribuer le marché de collecte non simultanée des ordures ménagères et des recyclables à :

Société	Adresse	Code postal	Commune	Prix annuel TTC
SITA SUD				
Agence Provence	957avenue d'Avignon	84141	MONFAVET CEDEX	114 288,15 €

2- Questions diverses

'' Déchetterie

La CCRAD a consulté des entreprises pour un nouveau marché de gestion de la déchetterie. C'est la société ONYX qui a été retenue. Le changement de prestataire a entraîné quelques adaptations et des mesures vont être prises afin que les quais soient nettoyés des ordures ménagères qui les jonchent après un jour férié.

En raison des difficultés de traitement, la société ONYX a émis le souhait de ne plus prendre les plastiques. M. RICARD précise que ceux-ci peuvent être apportés soit auprès des Etablissements Gilles, soit à la coopérative agricole d'Eyragues qui s'est associée à la coopérative de Rognonas afin de les récupérer et les recycler.

M. le Maire précise que pour les gravats, le CASE reste à disposition et que l'on va inciter à trier afin qu'ils ne soient pas mélangés avec de la ferraille, du bois, etc... déchets qui ne sont pas considérés comme inertes.

Bruno TERRIE donne des explications sur le financement des ordures ménagères.

Si le choix est fait d'une redevance = REOM, ceci implique :

- Un budget annexe équilibré (dépenses = recettes)
- Pas d'aide possible du budget principal

Si le choix se porte sur la taxe = TEOM :

- pas de budget annexe nécessaire
- elle couvre de 0 à 100 % de la dépense, elle peut même être supérieure à la dépense (pas de plafond supérieur imposé)
- la facturation est proportionnelle au foncier bâti
- un zonage est possible en fonction du service rendu

Afin d'obtenir une recette identique à celle perçue grâce à la redevance actuelle d'Eyragues :

:

Hypothese d'une teom

Recette a obtenir	246 678 €
Montant des bases assujetties	2 706 593 €
Taux pour la teom	9,11 %

'' Point sur les travaux

Ilot Grimaldier : la pose de la charpente est prévue dans une dizaine de jours.

La seconde partie des travaux commencera aussitôt après le transfert du tabac. Le 30 septembre, M. TROUSSEL rencontre l'Architecte des Bâtiments de France pour les menuiseries aluminium.

Patrick DELAIR et la commission Environnement vont étudier rapidement l'aménagement extérieur.

Une réflexion s'impose sur le type de tuiles à canal à poser, compte-tenu du caractère de ce bâtiment et de son environnement. M. RICARD suggère d'avoir recours à des tôles en fibrociment recouvertes de tuiles.

Tabac : Le choix est donné sur 4 coloris de crépi. Les conseillers sont invités à aller sur le chantier et donner leur avis à M. TROUSSEL. Le carrelage et les plinthes sont posés.

M. TROUSSEL précise que la surface est de 109 m² et que l'agencement intérieur actuel ne peut être récupéré pour les nouveaux locaux : linéaire tabac, vitrine, carterie, bonbons... On discute sur ce qui peut être pris en charge ou non.

Le loyer mensuel est actuellement de 470 francs (71,65 €). Il n'a jamais été question que la municipalité prenne en compte l'aménagement intérieur ; toutefois, c'est une dépense importante qui n'était pas prévue pour M. et Mme DUPUY, avec qui seront discutées plusieurs hypothèses de loyers.

Complexe de salles multisports

M. TROUSSEL précise que lors d'un prochain Conseil Municipal il faudra statuer sur le choix concernant le revêtement du sol.

Tourisme

Une promenade sur un circuit des chemins de randonnée est prévue le 16 octobre et une visite dans le cadre de la graine à l'assiette est programmée le 20 octobre.

Des dépliant annonçant les animations de Provence Prestige du 18 au 23 novembre sont en cours d'élaboration, et très prochainement la parution (CCI) d'un agenda automne 2004 " savoir faire en Pays d'Arles ".

Christiane MISTRAL s'est rendue à l'Assemblée Générale de Provence Prestige où il a été demandé aux communes de s'investir sur les thèmes choisis et de ne pas hésiter à faire connaître ceux des villages voisins.

Fleurissement

Le projet cher à Patrick DELAIR et à la commission de l'Environnement est en train de se réaliser, avec pourquoi pas à la clef... une belle récompense !

Bassin de rétention

La fin des travaux est prévue pour fin novembre.

Salle des Fêtes

Maryse PACCHIONI soulève le problème des chaises et tables de la Salle des Fêtes qui sont rangées par les utilisateurs devant les accès au local de stockage du Comité des Fêtes. Il est demandé de préciser aux utilisateurs les lieux où ils doivent ranger le matériel pour laisser libres les accès.

Associations

M. TROUSSEL indique la création d'une nouvelle association "Point de croix", dont la Présidente a fait une demande pour l'attribution d'un lieu de réunion un fois par mois. Le troisième mardi du mois a été accordé dans la salle du 1er étage à la Maison des Associations Baudile Lagnel.

Par ailleurs, il est précisé que l'Espace Culturel Eyraguais met un écrivain public à disposition des personnes rencontrant des difficultés pour effectuer certaines démarches.

C.C.A.S.

M. ROSELLO et la commission du Social travaillent sur le dossier.

Bulletin Municipal

Hélène REY demande aux présidents de commissions de remettre leurs articles avant le 20 octobre, afin que la parution soit possible pour la mi-décembre

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.

[retour](#)

L'an deux milles quatre, le douze octobre, le Conseil Municipal d'Eyragues, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures, Salle du Conseil à la Mairie d'Eyragues, sous la Présidence de Max GILLES, Maire

- **Date de la convocation** : 6 octobre 2004
- **Conseillers en exercice** : 27
- **Présents** : 19
- **Procuration** : 0
- **Votes** : 19

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

12 octobre 2004

Étaient présents les conseillers municipaux : Max GILLES, Marc TROUSSEL, Ghislaine HUMBLET, Louis ROSELLO, Yvette POURTIER, Michel GAVANON, Patrick DELAIR, Jeanine BERGA, André RICARD, Pierre PANCIN, Louis CHAUVET, Françoise BASNEL, Geneviève MARTINI, Jean-Louis LEONARD, Christelle MISTAL, Odile POUJOL, Madeleine JULLIAN, Maryse PACCHIONI, Bruno AMAT.

Absents : Néant

Excusés : Hélène REY, Michel LEYDET, Christiane MISTRAL, Fabienne BALOCHE, Corinne TAORMINA, Franck DELABRE, Alain DIJON, Jean-Claude CHAMBON.

Monsieur le Maire accueille les conseillers municipaux et déclare la séance ouverte à 19h00.

Mme POURTIER est nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 28 septembre 2004 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande l'autorisation aux conseillers municipaux de rajouter un point à l'ordre du jour concernant la réalisation de l'emprunt nécessité par l'acquisition du terrain près du restaurant scolaire. Accord unanime des Conseillers pour inscrire cette question à l'ordre du jour de la séance.

.1. - Intercommunalité

- **1.1. C.C.R.A.D. : rapport d'activité 2003**

Conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de la Communauté de Communes doit adresser un rapport retraçant l'activité de l'année précédente, accompagné du Compte Administratif. Ce rapport de la CCRAD, adressé à chaque conseiller avec la convocation, fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil municipal.

L'année 2003 a essentiellement été centrée sur la réalisation des études préalables nécessaires à la mise en œuvre des actions prioritaires du projet communautaire. La CCRAD compte 9 agents. Le Compte administratif dégage un excédent de 527 151,48 € dépenses = 11 100 599,82 € recettes = 11 627 751,30 €.

Les actions 2003 de la CCRAD sont :

- **Aménagement du territoire** : projet de territoire avec adoption d'un scénario optant pour une multipolarité du territoire associant pays urbain et pays rural et définition du plan d'actions. Desserte du territoire par l'ADSL.
- **Aménagement rural** : conventions d'aménagement Rural (CAR) et Convention d'Intervention Foncière (CIF) ont permis de soutenir financièrement 20 dossiers d'échanges et de cessions de petites parcelles, de réaliser une opération de stockage de terrains agricoles sur Eyragues, de suivre 9 conventions de mise à disposition de terrains. Ainsi 27 hectares de friches agricoles ont été remis en culture.
- **Développement économique** : aménagement, commercialisation et gestion de zones d'activités d'intérêt communautaire (Zone de La Paine à Cabannes, La Crau à St-Andiol, La Gare à Barbentane, Sagnon et Giraud Blanc à Graveson et La Cabane Vieille à Noves).
- **Création, aménagement et entretien de voiries** : poursuite du programme en 2003
- **Logement social et amélioration de l'habitat** : préparation du PLH, projet d'OPAH validé par le Conseil, financement des permanences Pact-Arim.
- **Gestion des déchetteries** : c'est le premier poste de dépenses de la CCRAD : 2376 tonnes d'encombrants, 1082 tonnes de végétaux et 1283 tonnes de gravats.
- **Tourisme** : promotion touristique via des salons, l'édition de dépliants et guides, la parution d'encarts
- **Sécurité** : création du CISPD (Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) et premières actions du Contrat Intercommunal de Sécurité, étude de la délinquance des jeunes, réalisation d'un diagnostic local de sécurité sur le canton d'Orgon.
- **Communication** : une parution du RAD Magazine diffusé à 18 000 exemplaires conçu en interne et création du site internet.
-

1.2. C.C.R.A.D. : transferts de charges

Le retrait de la compétence "Aménagement des Centres Anciens" de la CCRAD ayant une incidence sur le montant des charges transférées, la commission d'évaluation des transferts de charges a déterminé le nouveau montant de l'attribution de compensation. Conformément à l'article 1609 nonies C - IV du Code Général des Impôts, le conseil municipal doit délibérer sur cette évaluation. Pour Eyragues, l'attribution de compensation serait augmentée de 3 036,02 € pour atteindre 55 925,77 € (chiffres 2003).

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

2. - Affaires Financières

- **2.1. Suppression de la caisse des écoles**

M. le Receveur demande la dissolution de la caisse des écoles d'Eyragues, sinon un budget annexe, même nul, devrait être constitué. Monsieur le Maire demande que cette question soit examinée ultérieurement, après instruction en réunion d'adjoints et en présence de M. LEYDET en charge des affaires scolaires.

Le dossier est donc reporté à une prochaine séance du Conseil.

- **2.2. Budget supplémentaire**

Le budget supplémentaire 2004 de la commune est proposé équilibré en recettes et en dépenses d'investissement à 1 637 000 € dont 1 261 000 € de restes à réaliser 2003 (boulodrome couvert, bassin de rétention, travaux d'enrobés, lotissement "Les Lavandes", aménagement avenue De Gaulle, Îlot Grimaldier) et 376 000 € correspondant à une nouvelle opération (acquisition du terrain à proximité des écoles). Le financement s'effectue par les subventions inscrites en reste à réaliser 2003 et par le recours à un emprunt pour l'acquisition du terrain.

Adopté à l'unanimité.

Recours à l'emprunt

Monsieur TROUSSEL précise que la collectivité a sollicité différents établissements bancaires et a reçu des propositions de la Société Générale, de la Caisse d'Épargne et du Crédit Agricole. Les taux qui s'échelonnaient entre 4,20 et 4,35 %, il y a quelques jours ont baissé et fluctuent entre 4,10 et 4,15 %.

M. DELAIR précise que les taux sont historiquement bas et qu'il convient d'en profiter. Monsieur le Maire précise que le taux d'endettement de la commune est dans la moyenne basse des collectivités ce qui permet de recevoir des offres très intéressantes des établissements bancaires qui se trouvent sécurisés par la bonne gestion communale.

L'emprunt sollicité est d'un montant de 475 000 € d'une durée de 180 mois (15 ans), pour un taux fixe avec une périodicité semestrielle.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer les contrats de prêt selon les conditions indiquées au taux de 4,10 % (TEG : 4,1008%) auprès du Crédit Agricole pour un remboursement semestriel de 16 589,05 €

2.3. Bilan du Festival de danses folkloriques

Yvette POURTIER présente le bilan qualitatif et quantitatif du festival 2004 de danses folkloriques. 50 entrées supplémentaires ont été enregistrées par rapport à l'année précédente.

Le montant des dépenses 2004 s'élève à 25 419,53 € pour 15 857,50 € de recettes, soit une participation communale de 9 562,03 € (Rappel 2003 : 27 527 € de dépenses et une prise en charge communale de 11 762 €).

3. - Dossiers en cours

3.1. Recensement complémentaire

Le recensement complémentaire de la commune d'Eyragues est en cours du 1er au 15 octobre. Il est effectué par les agents de police municipale et correspond à une population fictive calculée en fonction des logements achevés depuis 1999 ou en cours de construction. Pour être pris en compte de façon officielle (DGE), l'augmentation doit représenter 15 %, soit environ 600 habitants supplémentaires depuis 1999.

Le recensement exhaustif de la commune sera réalisé en 2006.

3.2. Modification simplifiée du Plan d'Occupation des Sols

Monsieur le Maire souhaite connaître l'avis du Conseil Municipal sur une modification restreinte du Plan d'Occupation des Sols, en particulier afin de pouvoir répondre à l'obligation faite à la commune de réaliser des logements sociaux. En effet, la commune ne dispose pas de terrain constructible susceptible d'accueillir ces logements ce qui implique d'en reclasser certains. Toutefois, lorsque l'on modifie le POS et que l'on change l'affectation de certaines parcelles ceci suscite des demandes de propriétaires.

M. GILLES rappelle que la démarche simplifiée nécessite une délibération d'intention du Conseil Municipal, la réalisation d'une étude conduite en partenariat avec la DDE, la production d'une enquête publique et une validation par la Préfecture. M. le sous-Préfet est favorable à cette démarche.

Monsieur le Maire tient à insister sur l'extension de la zone constructible qui ne sera faite que sur les seuls terrains communaux, sans qu'aucune parcelle privée ne soit reclassée. D'autres amendements pourront compléter cette modification : étendre la limitation d'extension commerciale en zone UD2 de 250 à 400 m² et inclure l'amendement DUPONT à la loi BARNIER qui repousse à plus de 75 m à partir de l'axe de la route la zone constructible hormis pour les parcelles inoccupées en secteur urbanisé si elles sont dotées d'un plan d'aménagement d'ensemble et paysager.

Le Conseil municipal valide les orientations proposées.



3.3. Transfert Tabac

M. TROUSSEL indique que la réception des travaux du tabac est programmée le 14 octobre. Le transfert du commerce est lié à l'issue des négociations concernant l'aménagement intérieur du local demandé par M. DUPUY. Il était convenu que le transfert s'effectuerait pour un loyer mensuel de 381,12 € (92,80 € actuellement) mais la prise en charge de l'agencement du local n'était pas envisagée. Le coût de cet aménagement est de 15 000 €. M. DUPUY demande que la commune prenne en charge les présentoirs pour les cigarettes et le comptoir (environ 9 750 €).

La commune lui demande de transférer son activité selon le loyer convenu (381 € en récupérant le mobilier actuel, ou propose d'effectuer une partie de l'agencement à la condition qu'il soit intégré au gros œuvre (équipement fixe et non mobilier) et qu'il soit lié à la vente du tabac, en contrepartie d'un loyer porté à 686 €.

M. DUPUY n'a pas transmis à ce jour sa position au sujet de cette proposition.



3.4. Ilot Grimaldier

Le chantier se poursuit par la réfection des façades et l'installation de la couverture. Une visite du chantier par les conseillers municipaux est programmée le week-end suivant afin de choisir les enduits de la façade et de découvrir les travaux déjà effectués.



3.5. Bassin de rétention

M. RICARD précise que les travaux sont actuellement stoppés car l'entreprise DELORME ne trouve pas de maçon pour réaliser les ouvrages maçonnés du bassin. Une entreprise de maçonnerie devrait intervenir d'ici une dizaine de jours permettant ainsi la reprise des travaux.

4. - Questions diverses

encart publicitaire

Le Colonel FERNANDEZ sollicite la prise d'un encart publicitaire par la commune dans le prochain numéro de la revue départementale des sapeurs pompiers. Une partie des fonds récoltés servira aux orphelins des pompiers victimes sur les interventions. Les tarifs varient de 1 067 € pour un ¼ de page à 2 592 € HT la page en noir et blanc.

Marc TROUSSEL souligne que le contingent versé est déjà important et qu'il lui semble préférable d'aider les pompiers locaux à satisfaire leurs besoins.

Pays d'Arles

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le périmètre du Pays a été approuvé. En ce qui concerne le syndicat mixte, deux communes n'ont pas encore signé. Le Pays d'Arles va porter le SCOT.

La charte a été approuvée et le conseil de développement sera institué le 2 novembre.

Monsieur le Maire tient à souligner l'implication du nouveau Préfet de Région qui est très dynamique et moteur pour ce dossier.

Congrès des Maires

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers qui le souhaitent qu'ils doivent s'inscrire pour assister au prochain Congrès des Maires à Paris qui se tiendra du 16 au 18 novembre.

Tourisme

Provence Prestige

Ghislaine HUMBLET et les membres de la commission préparent le Salon de Provence Prestige qui se déroulera du 18 au 23 novembre. La participation s'avère onéreuse, mais les retombées de notoriété ne sont pas négligeables.

Comme les années précédentes, des animations auront lieu sur le stand. La subvention de 2 000 € est identique à celle de 2003.

La commune a proposé que ce tienne une journée sur l'installation en agriculture en partenariat avec la Maison Familiale et Rurale de Beauchamp. La question est étudiée par le Comité d'organisation du Salon.

Visite-Randonnée

Une randonnée pédestre est prévue samedi 16 octobre à 14 heures.

" De la graine à l'assiette " : visite prévue le 20 octobre, mais à ce jour, seulement 4 inscrits.

Signalisation

Jean-Louis LEONARD indique que des travaux de marquage au sol sont actuellement réalisés sur la commune.

Platanes

Monsieur le Maire demande à Jean-Louis LEONARD d'établir un programme de taille (les allées, maison médicale, etc).

Comité des Fêtes

Michel GAVANON et son équipe travaillent sur les festivités 2005 et 2006.

Afin d'éviter tout désagrément et tout danger une commission municipale travaille sur la mise en place des déviations durant les festivités. De même, est étudiée l'installation de nouvelles barrières qui pourraient rester à demeure ce qui éviterait une manutention fastidieuse.

Téléthon 2004

Le Téléthon se déroulera le Samedi 4 décembre à Eyragues.

Une réunion de secteur est prévue le 22 octobre à 18 heures 30 à la Salle Baudile Lagnel pour la préparation de cette manifestation.

Opération " brioches "

Mme POURTIER indique que, comme chaque année, une quête en porte à porte est organisée durant toute la semaine pour récolter des fonds pour l'association Chrysalide.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.

[retour](#)

L'an deux milles quatre, le quinze novembre, le Conseil Municipal d'Eyragues, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures, Salle du Conseil à la Mairie d'Eyragues, sous la Présidence de Max GILLES, Maire

- **Date de la convocation** : 9 novembre 2004
- **Conseillers en exercice** : 27
- **Présents** : 25
- **Procuration** : 0
- **Votes** : 25

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

15 novembre 2004

Étaient présents les conseillers municipaux : Max GILLES, Marc TROUSSEL, Ghislaine HUMBLET, Louis ROSELLO, Yvette POURTIER, REY Hélène, Michel LEYDET, Michel GAVANON, Patrick DELAIR, Jeanine BERGA, Christiane MISTRAL, Fabienne BALOCHE, André RICARD, Pierre PANCIN, Louis CHAUVET, Corinne TAORMINA, Françoise BASNEL, Geneviève MARTINI, Jean-Louis LEONARD, Franck DELABRE, Christelle MISTAL, Madeleine JULLIAN, Maryse PACCHIONI, Bruno AMAT, Jean-Claude CHAMBON.

Absents : Néant

Excusés : Alain DIJON, Odile POUJOL.

Monsieur le Maire accueille les conseillers municipaux et déclare la séance ouverte à 19h00.

Mme Yvette POURTIER est nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 12 octobre 2004 est adopté à l'unanimité.

1. Social

- **1.1: CCAS**

M. ROSELLO présente les obligations réglementaires s'appliquant en matière d'action sociale communale.

La loi du 6 janvier 1986 adaptant la législation sanitaire et sociale aux transferts de compétences en matière d'aide sociale et de santé a transformé les bureaux d'aide sociale en centres communaux d'action sociale dont les règles sont fixées dans le Code de l'Action Sociale et de la Famille. Les dispositions premières ont été modifiées par un décret relatif à l'organisation et au fonctionnement des CCAS en 1995, puis par la loi Famille adoptée en

2000 qui a étendue l'obligation de créer un CCAS à toute commune de plus de 3 500 habitants.

Le CCAS est un Etablissement public local à caractère administratif qui a pour objet " d'animer une action générale de prévention et de développement social dans la commune ". Les actions mises en œuvre (familles, jeunes, personnes âgées, personnes handicapées, personnes en difficulté) sont à définir (aides allouées et modalités d'attribution) dans un règlement intérieur et font l'objet d'une programmation annuelle.

Le CCAS est administré par un Conseil d'administration dont le Président est le Maire et composé pour moitié d'élus de la commune (maximum 8) et pour moitié de personnes nommées (maximum 8) par le Maire. Les membres nommés doivent comprendre :

- - 1 représentant des associations d'insertion et lutte contre l'exclusion
- - 1 représentant des associations familiales sur proposition de l'UDAF
- - 1 représentant des associations de personnes âgées
- - 1 représentant des associations de personnes handicapées.

Il est donc proposé de créer un CCAS et d'en fixer le nombre d'administrateurs à 9 : le Maire + 4 élus + 4 représentants d'association.

Les élus doivent être des conseillers municipaux et sont désignés lors d'un vote, en Conseil Municipal, par scrutin de liste.

M. ROSELLO précise qu'il maintiendra la commission municipale en charge des affaires sociales qui travaillera en partenariat avec le CCAS.

M. TROUSSEL précise que concernant les interventions du CCAS leur contenu sera identique à ce qui est actuellement pratiqué par le BAS. Un règlement intérieur viendra définir la nature et les modalités des actions portées par le CCAS.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la création d'un CCAS et fixe le nombre des membres du Conseil d'Administration à 9.

M. ROSELLO précise qu'une subvention pour le collège pourrait être allouée, si nécessaire, sur le budget 2004 de l'action sociale. Le collège doit préciser le contenu et le besoin de cette intervention. Le Conseil autorise le versement de la subvention sollicitée si son objet le justifie.

2. Affaires Financières

● **2.1. Suppression de la caisse des écoles**

Monsieur le Receveur municipal demande la suppression de la caisse des écoles. En effet, créées par la loi du 10 avril 1867 et rendues obligatoires par la loi du 28 mars 1882, les caisses des écoles sont des établissements publics communaux qui ont pour but de faciliter la fréquentation de l'école par des aides aux élèves en fonction des ressources de leur famille et dont le champ d'action s'est élargi vers des activités périscolaires (classes de découverte, cantine, garderie, transport des élèves). La caisse des écoles dispose soit d'un budget propre,

soit d'un budget annexe au budget communal si les recettes annuelles n'excèdent pas 15 000 €

Lorsque la caisse des écoles n'a procédé à aucune opération de dépenses ou de recettes pendant trois ans, cas d'Eyragues, elle peut être dissoute par délibération du Conseil Municipal (article L.212-10 du code de l'éducation).

M. le Receveur demande donc la dissolution de la caisse des écoles d'Eyragues, sinon un budget annexe, même nul, devrait être constitué.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour cette dissolution.

- **2.2. Prime de fin d'année**

Une prime de fin d'année a été instituée par délibération du 14 juin 1994 et indexée sur l'évolution des traitement des fonctionnaires. Considérant l'augmentation intervenue en janvier de 0,5 %, il est proposé de faire évoluer le montant de la prime 2004 qui s'élèvera, pour un temps plein à 903 € augmentés de 0,5 % soit 908 €
Adopté à l'unanimité.

- **2.3. Equipement des cuisines scolaires**

Les fours des cuisines du restaurant scolaire sont usagés. Leur remplacement prévu dans le cadre du réaménagement des cuisines doit être réalisé dès à présent. Des fournisseurs ont été contactés et le personnel a retenu un type de matériel combinant cuisson sèche, cuisson vapeur, rôtisserie, air pulsé et maintien au chaud. La nourriture est stockée sur des chariots qui intègrent le four d'où un gain important de manipulation.

Le coût d'un tel appareil est estimé à 19 000 - 20 000 €TTC. Les modèles, la présentation de ce matériel en fonctionnement et les tarifs vont être négociés avec les différents fournisseurs. Le Conseil Municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

3. Travaux - Projets communaux

- **3.1. Tabac**

IM. le Maire informe que le premier bâtiment est en voie d'achèvement, mais qu'à ce jour, on n'a pas trouvé d'arrangement avec M. DUPUY. Or, le transfert du tabac est lié à l'issue des négociations concernant l'aménagement intérieur du local.

M. le Maire détaille les propositions faites à M. DUPUY qui ne veut pas réutiliser son mobilier actuel et demande à la commune de supporter l'agencement intérieur pour un montant de 15 000 € (présentoir tabac, comptoir, vitrines...). La commune a proposé de prendre à sa charge les présentoirs tabac et le comptoir, car ils sont fixes et liés à l'activité, moyennant une augmentation du loyer. M. DUPUY, à ce jour, refuse cette proposition.

Une fissure est apparue à côté de l'étau et d'autres dans l'angle, côté place de l'ouverture. Les bureaux de contrôle et de sécurité, chargés du suivi du chantier précisent qu'il ne doit pas y avoir de public à proximité et que les lieux doivent être sécurisés pour que les travaux puissent commencer.

Un courrier à l'intention de M. DUPUY est en cours de préparation, afin de lui rappeler qu'il avait validé le transfert de locaux dès sa reprise du commerce de M. AZNAR et qu'il a grandement participé à l'élaboration des nouveaux locaux (climatisation, choix du crépi, disposition des pièces...). Il lui est demandé de transférer son activité en face, avec le loyer

prévu à l'époque, soit 381,12 €

Dans le cas où il n'accepte plus ce transfert, son maintien dans les lieux actuels est impossible et dangereux aussi, un arrêté de police sera pris pour prévenir les risques à proximité du bâtiment et demande sera faite à M. DUPUY de déménager. En cas de contentieux, un référé sera demandé au Tribunal de Commerce qui devrait venir conforter la position de la commune. De plus, le bail précise que des travaux peuvent être faits sans indemnités à devoir, même si leur durée excède 40 jours.

Le Conseil Municipal est unanimement favorable à la proposition de M. le Maire.

- **1.2. Enrobés**

Comme présenté lors du Conseil Municipal de septembre, des devis complémentaires ont été demandés à la société SRV BAS pour d'autres réfections de voiries communales :

- - rue Fabre (place Saint-Paul) : 14 581,39 €TTC
- - chemin de la petite roubine : 14 802,53 €TTC
- - chemin des Dorthes : 12 146,93 €TTC

La priorité de réalisation est à donner au chemin de la Petite Roubine. En effet, M. LEONARD informe que ce chemin s'est effondré de 40 cm sur toute la longueur de la roubine. Ces travaux pourront être financés soit sur des reliquats du budget 2004, soit inscrits au budget 2005.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, la réalisation de ces trois programmes de réfection de chaussée.

- **3.3. Echange de parcelles**

La commune dispose de 3 parcelles section BP n°4, 5 et 367 pour 2 926 m². M. GAUTIER est propriétaire de 2 parcelles, sur cette même section n° 8 et 9, pour 8 622 m². M. GAUTIER propose d'acquérir une parcelle de 207 m², contiguë à la parcelle BP 5, qu'il échangerait par la suite à la commune en contrepartie de 383 m² extraits de la parcelle communale BP 256 limitrophe de sa parcelle BP 8.

Suite à cet échange, la commune serait propriétaire d'un terrain d'un seul tenant d'une superficie totale de 3 133 m² et M. GAUTIER d'un terrain de 9 005 m².

Monsieur le Maire demande que ce point sera remis à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal, afin que chacun puisse faire part d'éventuelles questions.

- **3.4. Schéma Directeur d'Assainissement**

La consultation des entreprises est en cours pour la réalisation d'une étude de l'assainissement à Eyragues qui comprend :

- Un zonage d'assainissement collectif / non collectif + enquête publique
- Un diagnostic du système d'assainissement collectif existant et programme d'assainissement

· La réalisation du dossier de demande d'autorisation de rejet

Le montant de l'étude est estimé par la DDAF à 72 000 €HT, et peut être subventionné à hauteur de 80 %.

La consultation est menée selon la procédure adaptée, article 28 du code des marchés publics. 13 bureaux d'études ont fait acte de candidature et 6 ont été retenus par la commission d'ouverture des plis, réunie le 2 novembre dernier. Il a été privilégié l'expérience du bureau d'étude et les qualifications des personnes constituant l'équipe qui interviendra à Eyragues :

1 - SOCIETE D'INGENIERIE EAU ET ENVIRONNEMENT

Domaine du Petit Arbois - Avenue Louis Philibert
Bât. Laënnec Hall B - BP 38 AIX-EN-PROVENCE - Cedex 4 13545

2 - APAVE

8, Rue Jean-Jacques Vernazza -ZAC Saumaty-Séon - BP 193 MARSEILLE
Cedex 16 13322

3 - BURGEAP

Site d'Agroparc 940, Route de l'Aérodrome - BP 51260 AVIGNON Cedex 9 84911

4 - SOGREAH

Consultants Direction Régionale Méditerranée
24, Avenue Viton - BP 49 MARSEILLE Cedex 13274

5 - SAFEGE CETIIS

Aix Métropole Bât. D - 30, Avenue Malacrida AIX-EN-PROVENCE 13100

6 - G 2 C ENVIRONNEMENT

Agence Sud Est - Parc d'Activités Point Rencontre VENELLES 13770

Ces 6 bureaux ont jusqu'au 26 novembre pour transmettre leur offre d'intervention en fonction du cahier des charges qui leur a été transmis.

Le Conseil Municipal prend note de cette sélection.

4. Questions diverses

- **4.1 Recensement complémentaire**

En 1999, étaient dénombrés 4 002 habitants. Le recensement complémentaire effectué en octobre 2004 totalise 4 401 habitants sur la commune, soit une augmentation de 10 % en 5 ans.

Les agents recenseurs ont comptabilisé 171 personnes arrivées ou nées sur la commune depuis 5 ans et 228 habitants fictifs calculés en fonction du nombre de permis de construire déposés dans nos services durant cette période.

'' Tourisme

Les derniers préparatifs de Provence Prestige sont en cours et l'on notera la présentation d'un conte sur le thème de l'agriculture.

Lors de la réunion commission tourisme de la CCRAD ont été évoqués les sujets suivants : cartes de vœux de fin d'année, journée d'échange et de rencontre entre les élus de tous les villages, bulletin intercommunal.

Inauguration de la foire aux santons à Fontvieille ; exposition les 11, 12, 13 et 14 novembre. Fin janvier 2005, les couples mariés dans les années 1952 à 1955 seront mis à l'honneur à l'occasion d'une petite réception organisée pour leurs noces d'or.

'' Illuminations de Noël

Patrick DELAIR prend la parole pour annoncer que les décorations de Noël sont en cours d'installation et qu'il y aura une petite innovation cette année : tous les ronds points du Clos Serein seront illuminés.

'' Taille des platanes

Jean-Louis LEONARD précise qu'un devis a été demandé pour la réalisation d'une campagne d'élagage des platanes effectuée quartier des Allées et Maison Médicale et aux arènes.

Le Conseil Municipal décide de ne pas procéder à l'élagage des platanes des arènes.

L'offre de la Sarl BERNIER - ENVIRONNEMENT pour l'élagage, la taille et la réduction de couronne de 75 platanes (42 chemin des Allées et 33 aux Allées) est de 8 400 €HT, soit 10 046,40 €TTC.

Le Conseil Municipal valide cette offre.

'' Plantations

M. RICARD indique que des plantations d'arbres d'essences méditerranéennes vont être effectuées avec les petits des écoles du 10 au 15 décembre prochain.

'' Téléthon

La municipalité, en collaboration avec de nombreuses associations locales, proposera plusieurs animations sur la place du village, le samedi 4 décembre de 14 à 18 heures.

'' " Cueillette des olives "

Louis CHAUVET a amené au Moulin de Saint-Michel, 170 kilos d'olives consciencieusement ramassées par les anciens combattants sur les divers sites communaux. L'huile produite sera offerte à la Maison de Retraite Publique.

'' Distribution des colis de Noël

Louis ROSELLO adresse un courrier aux membres de Conseil Municipal afin d'organiser la

distribution des 500 cadeaux de Noël aux personnes âgées de 70 ans et plus, entre le 10 et le 12 décembre prochains.

“ Foyer du 3ème Age

Hélène REY fait part au Conseil Municipal de la lettre de remerciements pour les actions menées par la Municipalité en faveur des personnes âgées, adressée par la présidente. Comme les années précédentes, les bonnes volontés sont sollicitées pour confectionner des pâtisseries destinées à être vendues au profit du Foyer du 3ème âge, les 20 et 21 novembre à la Salle Baudile Lagnel.

“ Invitations - Remerciements

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des invitations :

- Exposition "Eyragues du temps jadis" organisée par l'association Témoignage et Patrimoine, vernissage le 26 novembre à 18H30;
- sérénade de L'avenir Eyraguais le 4 décembre à 19 H

et lettres de remerciements reçues :

- Lions Club pour la collecte de vêtements usagers;
- Avenir Cycliste Rognonais pour le 18ème cyclathlon "alpillès-Durance".

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.

[retour](#)

L'an deux milles quatre, le quinze novembre, le Conseil Municipal d'Eyragues, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures, Salle du Conseil à la Mairie d'Eyragues, sous la Présidence de Max GILLES, Maire

- **Date de la convocation** : 23 novembre 2004
- **Conseillers en exercice** : 27
- **Présents** : 19
- **Procuration** : 0
- **Votes** : 19

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

29 novembre 2004

Étaient présents les conseillers municipaux : Max GILLES, Marc TROUSSEL, Ghislaine HUMBLET, Louis ROSELLO, Yvette POURTIER, Michel LEYDET, Michel GAVANON, Patrick DELAIR, Jeanine BERGA, Christiane MISTRAL, André RICARD, Pierre PANCIN, Louis CHAUVET, Françoise BASNEL, Geneviève MARTINI, Jean-Louis LEONARD, Odile POUJOL, Madeleine JULLIAN, Jean-Claude CHAMBON.

Excusés : Hélène REY, Fabienne BALOCHE, Corinne TAORMINA, Franck DELABRE, Alain DIJON, Christelle MISTRAL, Maryse PACCHIONI, Bruno AMAT.

Monsieur le Maire accueille les conseillers municipaux et déclare la séance ouverte à 19h00.

Mme POURTIER est nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 15 novembre 2004 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande l'autorisation aux conseillers municipaux de rajouter un point à l'ordre du jour concernant l'accès au chemin de la sablière. Accord unanime des Conseillers pour inscrire cette question à l'ordre du jour de la séance.

.1. Dossiers communaux

- **1.1. Tabac**

Bruno TERRIE a rencontré à plusieurs reprises M. et Mme DUPUY, afin que puisse intervenir le transfert du Bureau de tabac, au plus tard le 7 décembre prochain. Un accord a été trouvé concernant l'agencement intérieur. La commune prend en charge le linéaire comptoir pour 4 244 €HT, soit 5 075 €TTC, et le répercute dans le loyer sur une durée de 5 années. La location est conclue pour un montant de 381,12 €mensuels, complété par un crédit bail mobilier de

84,60 € pour le comptoir.

M. et Mme DUPUY se réservaient la possibilité jusqu'au 29 novembre, d'acquérir directement les meubles du comptoir. Dans cette alternative, le loyer ne comprendrait que la location des locaux.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

● 1.2. Schéma Directeur d'Assainissement

La consultation des entreprises est en cours pour la réalisation d'une étude de l'assainissement à Eyragues. Le montant de l'étude est estimé par la DDAF à 72 000 €HT. La consultation est menée selon la procédure adaptée, article 28 du code des marchés publics. 13 bureaux d'études ont fait acte de candidature et 6 ont été retenus par la commission d'ouverture des plis, réunie le 2 novembre dernier. Il a été privilégié l'expérience du bureau d'étude et les qualifications des personnes constituant l'équipe qui interviendra à Eyragues :

SOCIETE	ADRESSE	VILLE	CODE POST
SOCIETE D'INGENIERIE EAU ET ENVIRONNEMENT	Domaine du Petit Arbois - Avenue Louis Philibert - Bât. Laënnec Hall B - BP 38 8, Rue Jean-Jacques	AIX-EN-PROVENCE Cedex 4	13545
APAVE	Vernazza ZAC Saumaty-Séon - BP 193	MARSEILLE Cedex 16	13322
BURGEAP	Site d'Agroparc 940, Route de l'Aérodrome - BP 51260	AVIGNON Cedex 9	84911
SOGREAH Consultants Direction Régionale Méditerranée	24, Avenue Viton - BP 49	MARSEILLE Cedex	13274
SAFEGE CETIIS	Aix Métropole Bât. D 30, Avenue Malacrida	AIX-EN-PROVENCE	13100
G 2 C ENVIRONNEMENT Agence Sud Est	Parc d'Activités Point Rencontre	VENELLES	13770

Ces 6 bureaux avaient jusqu'au 26 novembre pour transmettre leurs offres d'intervention en fonction du cahier des charges qui leur a été transmis.

Monsieur le Maire procède au compte rendu des résultats de la commission d'ouverture des plis qui s'est réunie le 29 novembre à 15 heures :

SOCIETE	Prix	Délai (en mois)
SOCIETE D'INGENIERIE EAU ET ENVIRONNEMENT	51 270,00 €H.T.	9
APAVE	Non répondu	
BURGEAP	48 650,00 €H.T.	12
SOGREAH consultants	59 440,00 €H.T.	8
SAFEGE CETIIS	Non répondu	
G 2 C ENVIRONNEMENT	48 507,00 €H.T.	10

Mme ODDOS de la DDAF va examiner les dossiers reçus afin de vérifier la conformité des offres avec le cahier des charges fixé. Une nouvelle réunion de la commission est programmée le 13 décembre afin d'effectuer le choix définitif du bureau d'étude.

M. GILLES demande qu'un courrier soit adressé à M. VERDIER en sous-Préfecture, pour le tenir informé de l'avancement du dossier.

1.3. Equipement des cuisines scolaires

Les fours des cuisines du restaurant scolaire sont usagés. Leur remplacement prévu dans le cadre du réaménagement des cuisines doit être réalisé dès à présent. Des fournisseurs ont été contactés et le personnel a retenu un type de matériel combinant cuisson sèche, cuisson vapeur, rôtisserie, air pulsé et maintien au chaud. La nourriture est stockée sur des chariots qui intègrent le four d'où un gain important de manipulation.

La société SODILAME (Arles) propose un four de Marque FRIMA pour un montant HT de 16 580 € soit 19 829,68 €TTC, pour la version électrique. Le SAV, composé de 4 techniciens, s'effectue dans la journée et au plus tard dans les 24 H, certaines pièces sont disponibles sur place mais certaines pannes nécessitent l'intervention du fabricant installé en Alsace. Le tableau de commande est d'une seule pièce et nécessite une programmation complète après chaque intervention sur le système électronique. Le délai de livraison est d'environ 4 semaines.

La société MEH (Avignon) propose un modèle identique de la marque ENODIS (2004) pour un montant de 15 000 €HT, soit 17 940 €TTC. Le SAV, composé de 12 techniciens, intervient dans la journée et au plus tard dans les 24 H. Les pièces sont disponibles sur le site du MIN d'Avignon. Le tableau de commande électronique est composé de 3 cartes ce qui permet une intervention limitée au composant défectueux. Le délai de livraison est d'une semaine.

Compte-tenu de la nécessité d'installer une ligne électrique d'une puissance d'environ 35 KW, des précisions ont été demandées sur les versions au gaz de ce matériel, mais un équipement gaz ne satisfait pas le personnel.

Après étude de ces deux propositions, le choix se porte sur le four proposé par la société MEH, modèle 2005, pour un montant de 15 750 €HT soit 18 837 €TTC.

2. Affaires foncières et économiques

2.1. Echange de parcelles

- La commune dispose de 3 parcelles section BP n°4, 5 et 367 pour 2 926 m². M. GAUTIER est propriétaire de 2 parcelles, sur cette même section n° 8 et 9, pour 8 622 m². M. GAUTIER propose d'acquérir une parcelle de 207 m², contiguë à la parcelle BP 5, qu'il échangerait par la suite à la commune en contrepartie de 383 m² extraits de la parcelle communale BP 256 limitrophe de sa parcelle BP 8.

Suite à cet échange, la commune serait propriétaire d'un terrain d'un seul tenant d'une superficie totale de 3 133 m² et M. GAUTIER d'un terrain de 9 005 m².

En réponse à Ghislaine HUMBLET, il est précisé qu'aucune création de voie ne sera autorisée sur la partie cédée de la parcelle BP 256, zone dont l'usufruit restera à usage public, en espace vert.

De l'avis de Patrick DELAIR, cela permet de constituer une réserve foncière, tandis que Michel LEYDET précise que deux petites habitations ont été construites sur la parcelle BP 7 mais que les propriétaires, installés depuis plus de 30 ans, n'ont jamais posé de problèmes particuliers.

Marc TROUSSEL explique qu'il n'y a pas d'autre solution pour constituer une parcelle de 3 000 m², mais propose que soit demandée une contrepartie, par exemple les frais de notaire, quant à la différence de surfaces échangées (383 m² cédés pour 207 récupérés).

Le conseil municipal donne un accord unanime à cette proposition.

- La SAFER propose de procéder à un échange de parcelles avec la commune afin de regrouper des parcelles situées section BM (plateau au dessus du lotissement Les Plaines). La commune céderait 4 parcelles (BN 6 et BM 18, 40 et 86) pour un total de 7 018 m² et recevrait de la SAFER 11 parcelles (BM 6,7,8,10,14,16,59,61,63,103 et 105) pour une superficie totale de 23 304 m². La valeur de ces biens reçus est fixée à 14 030 € celle des biens cédés est de 4 225 € la soulte à verser est de 9 805 € auxquels s'ajoute les frais d'échanges pour 1 000 € et 1/3 des frais de notaire estimés à 1 100 €
Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour la réalisation de cet échange.

2.2. Demande du groupe CASINO

Monsieur le Maire fait lecture du courrier reçu de M. Patrick PLANTIER, Responsable du Développement du groupe CASINO, qui sollicite la commune pour l'implantation de l'enseigne LEADER PRICE. Les besoins concernent une surface de vente d'environ 1 000 m² et une centaine de places de parking.

L'argumentaire du groupe CASINO précise que : "une telle installation s'effectue dans une structure de supermarché traditionnel, présente une offre de 3 200 produits, vendus de 20 à 30 % moins cher que la concurrence. Elle s'accompagne de la création d'une trentaine d'emplois et nécessite le recours aux entreprises locales pour la construction et l'entretien".

Monsieur le Maire explique que le POS ne permet pas l'implantation d'une telle structure, mais souhaite connaître l'avis des conseillers municipaux au sujet de cette demande.

Ghislaine HUMBLET fait part de ses craintes, car l'activité commerciale n'est pas très florissante à l'heure actuelle et qu'il convient de préserver le commerce traditionnel.

Patrick DELAIR précise que déjà deux supermarchés de cette envergure sont installés sur la Commune de Châteaurenard. Le recrutement des 30 emplois annoncés serait-il réellement fait sur la commune, et comment seraient gérées les 100 places de parking ? De plus, il estime qu'il est nécessaire de favoriser le commerce local.

Odile POUJOL évoque l'apport de taxe professionnelle que pourrait engendrer ce projet. Il lui est précisé que la TP est récupérée par la CCRAD. Elle n'est pas persuadée que cette installation nuise aux commerces locaux, sachant que de nombreux eyraguais utilisent déjà leurs véhicules pour se rendre dans les commerces et les moyennes et grandes surfaces des communes voisines.

Michel LEYDET n'oppose pas de non catégorique à ce projet qui pourrait trouver sa place pourquoi pas à Eyragues.

Jeannine BERGA regrette que les gens aillent à Saint-Rémy ou à Châteaurenard faire leurs achats car le centre n'est pas toujours facile d'accès. Toutefois elle s'oppose à cette installation qui pourrait nuire au commerce local.

Geneviève MARTINI est contre cette implantation, tout comme Jean-Louis LEONARD et Michel GAVANON : ce type de magasin est trop grand et n'est pas adapté à Eyragues.

Madeleine JULLIAN indique que la création d'emplois générée par cette implantation est alléchante mais elle s'inquiète du nombre d'emplois existants qui disparaîtrait du fait de cette nouvelle concurrence.

André RICARD et Pierre PANCIN pensent qu'il faut maintenir le petit commerce local et se disent contre cette demande du groupe Casino.

Jean-Claude CHAMBON fait remarquer à son tour, que les gens vont déjà effectuer leurs achats à l'extérieur d'Eyragues et que cela pourrait apporter quelque chose de plus à la commune. Il n'est pas certain que cette implantation aurait des répercussions négatives sur le petit commerce local car ne s'adressant pas à la même clientèle.

Christiane MISTRAL précise que les commerces sont actuellement en souffrance et qu'il ne faut pas accroître leurs difficultés par une telle installation.

Marc TROUSSEL rejoint Jean-Claude CHAMBON sur le fait qu'il est difficile d'appréhender les plus et les moins des retombées au niveau local ; en revanche, il n'est pas enthousiasmé par ce projet, sachant que la commune ne percevra pas de taxe professionnelle.

Louis CHAUVET et Françoise BASNEL sont contre cette demande : il faut protéger les commerces du centre du village et ils estiment que les 30 emplois ne sont qu'un leurre.

Louis ROSELLO est favorable au maintien des petits commerces locaux, car il faut penser aux quelques 500 personnes âgées de plus de 70 ans qui n'ont pas la possibilité de faire leurs achats à l'extérieur.

Yvette POURTIER préfère favoriser les achats dans les petits commerces.
Monsieur le Maire reprend la parole et constate que, tout comme lui, une très grande majorité du Conseil municipal n'est pas favorable à cette demande. Il souhaite que soit favorisé le développement des commerces du village.

3. Affaires Financières



3.1. Subventions

Lors de l'examen des subventions communales en février, il avait été décidé que le montant de la subvention allouée au Racing Club Eyraguais serait déterminé en fonction du devenir du club. La reprise des seniors n'a malheureusement pas pu se faire; toutefois le club poursuit sa politique de formation auprès d'une trentaine de jeunes. En fin de saison, ils organisent une sortie à Marineyland - Antibes - dont le montant s'élève à 1 500 €. Afin de soutenir la flamme rugbystique dans le village, le Conseil Municipal attribue à l'unanimité une subvention de 750 € au Racing Club Eyraguais.



3.2. Régime indemnitaire

Une prime prenant en compte la présence des agents et leurs qualités et aptitudes professionnelles avait été annoncée au personnel début 2004.
Le montant de base pour un agent serait de 100 € en 2004 et les modalités d'attribution sont définies en fonction de critères tels la présence, l'implication personnelle et la motivation de chacun.

Monsieur le Maire indique que cette gratification donne aux élus la possibilité de " primer le mérite " des employés avec qui ils travaillent.

Des échanges interviennent au sujet des absences prises en compte : Michel GAVANON souhaiterait qu'une différence soit faite selon leur nature. Il est précisé que cette prime, qui s'ajoute au régime indemnitaire déjà en vigueur, a pour but de récompenser le travail réellement effectué et qu'il n'appartient pas à la collectivité de s'interroger sur la justification des arrêts maladie. De plus, la modulation de la prime selon le mérite permet d'atténuer les effets d'absences contraintes.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal adopte par 16 voix pour et 3 abstentions la nouvelle prime proposée.

- **3.3. Indexation des contrats d'affermage eau / assainissement**

L'article 42 du contrat d'affermage de l'eau "Evolution de la rémunération du fermier et de la dotation de renouvellement" prévoit une formule de révision des tarifs appliqués calculée à partir de plusieurs indices publiés par l'INSEE. L'un des indices qui était pris en compte est l'indice des travaux de canalisations PVC, intitulé PsdC. Cet indice a été supprimé par le ministère des finances le 30 juillet dernier (PsdC de juillet = 123,7) et remplacé par un nouvel indice intitulé FSD2 (valeur de juillet = 100).

Il convient donc de modifier l'article 42 du contrat d'affermage en substituant l'indice FSD2 à l'indice PsdC, affecté d'un coefficient 1,237.

La même opération est à effectuer pour l'article 37 du contrat d'affermage de l'assainissement "Evolution de la rémunération du fermier".

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la formule de révision des tarifs appliqués pour les contrats d'affermage de l'eau et de l'assainissement, selon les modifications ci-dessus indiquées.

4. Questions diverses

- **4.1. Demande de Madame Puydevigne**

Par courrier, Madame Puydevigne demande qu'une sortie pour les nouveaux occupants des logements " Bouveyron ", situés à proximité du rond-point du Clos Serein, soit créée sur le chemin de l'Araignée.

La commission des écoles et celle chargée des chemins communaux vont étudier la faisabilité de cette demande et en rendront compte dans un prochain Conseil Municipal.

Provence Prestige

Ghislaine HUMBLET annonce une bonne participation au Salon de Provence Prestige qui s'est déroulé à Arles du 18 au 23 novembre. Ont été distribués 800 agendas et 1 500 brochures, alors que 24 000 entrées ont été recensées avec une augmentation des ventes.

Environnement : plantations

De belles pensées avaient été plantées pour orner les jardinières du village ; elles ont malheureusement été arrachées puis jetées au bout d'une semaine par quelques personnes... désœuvrées! C'est un acte de vandalisme gratuit et décourageant pour les employés et les élus qui s'occupent du fleurissement.

Bulletin Municipal

Jeannine BERGA rappelle à la commission chargée de l'élaboration du bulletin municipal que les épreuves seront relues mercredi en réunion et que le bulletin sera distribué fin décembre.

C.I.S.P.D.

Michel GAVANON indique que le Bilan 2004 du Contrat Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance a été présenté à la CCRAD. Les actions les plus marquantes sont l'observatoire intercommunal ainsi que la mise en place d'une justice de proximité : beaucoup de prévention pour les incivilités et le recrutement d'animateurs de rues, appelés médiateurs.

En 2004, le Budget primitif était de 114 000 € et seulement 43 000 € ont été dépensés. Le Bureau de la CCRAD demande de faire des économies et propose un budget de 80 000 € pour l'année 2005.

Stationnement gênant

Madeleine JULLIAN déplore le stationnement gênant sur le chemin des près et le chemin des arènes derrière le Bar de l'Abrivado et la Pharmacie.

Témoignage et patrimoine

Louis CHAUVET souligne le caractère passionnant de l'exposition de vieilles photos qui attiré beaucoup de monde.

Il félicite également les élèves de CP - CE1, comme les anciens combattants du travail effectué pour la récolte de 219 kilos d'olives, au profit des résidents de la Maison de Retraite.

Téléthon

Louis ROSELLO rappelle que la journée du téléthon se déroulera le samedi 4 décembre, avec au programme, de nombreuses animations organisées par la municipalité et les associations du village.

Salon des Maires

Monsieur le Maire fait le compte rendu du voyage à Paris qui s'est fort bien déroulé, avec entre autres, la visite organisée du Sénat et celle du salon des Maires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.

[retour](#)